

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes

Les Acadiens à Halifax et dans l'île Georges, 1755–1764

Ronnie-Gilles LeBlanc

Numéro 22-23, automne 2012, printemps 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1014976ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1014976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LeBlanc, R. (2012). Les Acadiens à Halifax et dans l'île Georges, 1755–1764. *Port Acadie*, (22-23), 43–76. <https://doi.org/10.7202/1014976ar>

Résumé de l'article

L'île Georges, sise dans le havre d'Halifax, a servi de lieu de détention pour des centaines d'Acadiennes et d'Acadiens durant l'époque de la Déportation, de 1755 à 1762. Parmi les premiers prisonniers détenus dans l'île figurent les députés acadiens qui ont refusé de prêter un serment inconditionnel devant le conseil du gouverneur, en juillet 1755. Peu après leur départ, une cinquantaine de personnes de Mirligouèche ou Lunenburg sont déportées en Caroline du Nord à partir de l'île, en novembre 1755. Ce sera la première de deux déportations en provenance de l'île, car des familles de la région de Cap-Sable et de la rivière Saint-Jean y seront gardées prisonnières en attendant leur déplacement forcé en novembre 1759. Une autre déportation, celle de 1762, se fera à partir de la ville d'Halifax même et elle comprendra plus de 900 personnes, pour la plupart des familles qui ont échappé à la déportation et qui ont offert une farouche résistance aux troupes britanniques entre 1755 et 1760. Enfin, à compter de novembre 1764, des centaines d'Acadiennes et d'Acadiens quitteront Halifax pour une vie meilleure en Louisiane, alors que d'autres y demeureront encore quelque temps avant de s'établir un peu partout dans la région atlantique.

Les Acadiens à Halifax et dans l'île Georges, 1755–1764¹

Ronnie-Gilles LeBlanc
Agence Parcs Canada, Halifax

Résumé

L'île Georges, sise dans le havre d'Halifax, a servi de lieu de détention pour des centaines d'Acadiennes et d'Acadiens durant l'époque de la Déportation, de 1755 à 1762. Parmi les premiers prisonniers détenus dans l'île figurent les députés acadiens qui ont refusé de prêter un serment inconditionnel devant le conseil du gouverneur, en juillet 1755. Peu après leur départ, une cinquantaine de personnes de Mirligouèche ou Lunenburg sont déportées en Caroline du Nord à partir de l'île, en novembre 1755. Ce sera la première de deux déportations en provenance de l'île, car des familles de la région de Cap-Sable et de la rivière Saint-Jean y seront gardées prisonnières en attendant leur déplacement forcé en novembre 1759. Une autre déportation, celle de 1762, se fera à partir de la ville d'Halifax même et elle comprendra plus de 900 personnes, pour la plupart des familles qui ont échappé à la déportation et qui ont offert une farouche résistance aux troupes britanniques entre 1755 et 1760. Enfin, à compter de novembre 1764, des centaines d'Acadiennes et d'Acadiens quitteront Halifax pour une vie meilleure en Louisiane, alors que d'autres y demeureront encore quelque temps avant de s'établir un peu partout dans la région atlantique.

Plusieurs auteurs, en traitant de l'histoire de l'Acadie, ont fait référence à l'île Georges, qui a servi de lieu d'incarcération pour les Acadiens à différentes occasions entre l'année du début de la Déportation, en 1755, et la fin de la guerre de Sept Ans, en 1763. Pour la plupart, ces auteurs n'ont donné que des références assez vagues aux rapports qui ont existé entre la communauté acadienne et cette île, à l'exception, toutefois, d'une étude portant sur l'histoire de l'île Georges qui a été publiée au cours des dernières années, où au moins un chapitre est consacré à cette question². C'est en partie en réaction à cet ouvrage que la présente enquête a été menée, en vue d'apporter des précisions quant à la place qu'a réellement occupée l'île Georges dans l'histoire de la Déportation qui s'est déroulée entre 1755 et 1762. Afin de mieux comprendre le rapport qui a existé entre l'île Georges et la communauté acadienne à cette époque, nous avons cru bon de relater les principaux événements qui se sont produits à Halifax

1. L'auteur est très reconnaissant à Stephen A. White, généalogiste au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (ci-après CÉA), d'avoir accepté de faire une révision du texte et du tableau des familles acadiennes et des individus ayant séjourné à Halifax et à l'île Georges entre 1759 et 1764. Un gros merci à M. White pour ses judicieux conseils et pour avoir donné à l'auteur l'accès aux notes généalogiques de la partie manuscrite du *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*.
2. Dianne Marshall, *Georges Island – The Keep of Halifax Harbour*, Halifax, Nimbus Publishing, 2003, p. 91–109.

entre 1755 et 1764, c'est-à-dire du début de la Déportation jusqu'au départ en Louisiane d'une partie des familles acadiennes gardées prisonnières dans cette ville.

L'île Georges — cette petite île qui se trouve au plein milieu du havre d'Halifax — a une histoire qui remonte à la dernière glaciation, puisqu'il s'agit d'un drumlin, tout comme la colline de la citadelle d'ailleurs. Fréquentée depuis déjà des millénaires par les peuples amérindiens, cette petite île a servi aux pêcheurs européens, notamment français, à partir du ^{xviii}^e siècle. Moins d'un an après la chute de Port-Royal, en 1710, et donc peu de temps avant la cession de l'Acadie à l'Angleterre, en 1713, les Français projetaient l'érection de fortifications à Chibouquetou ou Chibouctou, déformation française du nom donné au havre d'Halifax par la communauté micmaque de l'endroit³. Évidemment, ce projet de fortifications n'eut pas de suite et cette petite île de forme ovale que les Français avaient baptisée « île Ronde » ou « île de la Raquette » a sans doute continué de servir, par après, pour le séchage du poisson des pêcheurs acadiens ou de la Nouvelle-Angleterre. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'au milieu des années 1740 que l'île attira de nouveau l'attention des Français, alors que Chibouctou était fixé comme lieu de rendez-vous pour la flotte commandée par le duc d'Anville dans son entreprise de reconquête de Louisbourg et de l'Acadie, en 1746. Cette flotte ayant été dispersée par la tempête et, par surcroît, son équipage décimé par une épidémie, toute cette entreprise s'avéra être un échec. Le duc d'Anville lui-même succomba à l'épidémie et son corps fut inhumé dans l'île de la Raquette où il demeura jusqu'en 1749, quand les Britanniques arrivèrent en force pour établir dans le havre de « Chebucto » la future ville d'Halifax. On effectua alors la translation des restes du duc d'Anville sous la chapelle Saint-Louis à la ville forteresse de Louisbourg, qui venait d'être remise aux Français.

À leur arrivée dans le havre d'Halifax, les Britanniques comprirent l'avantage que représentait, sur le plan stratégique, la petite île qu'ils venaient de rebaptiser « île Georges », en l'honneur de Sa Majesté George ^{II}⁴. Ayant l'intention de faire d'Halifax un centre commercial pour rivaliser avec Louisbourg, les Britanniques désiraient fortifier ce havre, afin de contrebalancer l'influence de la ville forteresse française dans la

-
3. Silas T. Rand, *Micmac Place-Names in the Maritime Provinces and Gaspé Peninsula*, Ottawa, Geographic Board of Canada, 1919, p. 20. Rand nous apprend que ce toponyme signifie « grand havre s'étendant loin à l'intérieur de la grande forêt ». Par ailleurs, il donne les graphies suivantes : Ukchebookt, Chebookt et Chebooktook.
 4. Les lignes qui suivent sont basées en grande partie sur l'ouvrage manuscrit suivant : Terrence D. MacLean, « George's Island 1749–1906 », étude manuscrite, Halifax, Agence Parcs Canada, s. d., 122 p.

région. En plus de projeter des fortifications à différents endroits autour du havre, les autorités coloniales britanniques portèrent également leur attention sur l'île Georges. Le colonel Edward Cornwallis, commandant de l'expédition et gouverneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse dont Halifax était maintenant le siège administratif, identifia cette île comme étant un endroit propice pour ériger une batterie de défense du havre et de la ville. Par ailleurs, à leur arrivée, les passagers de cinq vaisseaux composant l'expédition britannique débarquèrent dans l'île Georges et ces vaisseaux furent dépêchés à Louisbourg afin d'aller y chercher la garnison et la population civile britannique avant l'arrivée des Français. Dès le débarquement des colons britanniques dans l'île Georges, en juillet 1749, des magasins y furent érigés, de même qu'un poste de garde. L'année suivante, Cornwallis avait l'intention de faire défricher l'île et d'y faire ériger des *blockhaus*, ainsi qu'une bonne batterie, comme il l'avait prévu l'année précédente. De fait, à la fin de 1750, une palissade ceinturant l'île était presque achevée et une batterie de sept canons avait été érigée dans la partie ouest de l'île, en vue de prévenir une attaque navale contre la ville. Durant les étés de 1751 et de 1752 surtout, les travaux de fortifications se poursuivirent dans l'île, avec le concours des colons protestants francophones d'origine suisse et allemande, dont plusieurs étaient originaires de Montbéliard, en vue de rembourser les frais engagés pour leur transport et leur établissement à Halifax⁵. Leur travail consista surtout à déplacer de grandes quantités de terre dans le but de transformer l'île, en y créant, au milieu, un monticule où furent érigées des fortifications et une batterie. De plus, une autre batterie de dix canons fut érigée à l'extrémité sud de l'île. À l'automne 1752, cette population civile de l'île put enfin s'installer sur la terre ferme, dans des casernes expressément construites dans la ville d'Halifax pour les accueillir. En 1753, ces colons refusèrent de travailler dans l'île Georges et ils s'établirent à Lunenburg, ancien « Mirligouèche » des Acadiens⁶. Les travaux se poursuivirent tout de même dans l'île, où une fortification comprenant trois bastions avec un parapet en terre était érigée dans la partie ouest faisant face à la ville. Au cours de l'été 1754, un cavalier était érigé dans la partie nord-ouest de l'île de même que deux édifices de bois mesurant chacun 100 pieds de longueur sur 25 pieds de largeur, à 500 pieds de distance l'un de l'autre. En 1755, des travaux de fortification furent ajoutés à ce qui existait déjà sur le monticule au centre de l'île et une batterie de dix canons fut érigée au côté nord-est des fortifications servant de supplément aux dix canons du cavalier et aux six canons de la batterie du parapet de l'ouest. À l'intérieur

5. Voir à ce sujet, Winthrop Bell, *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 279 et 282.

6. *Id.*, p. 386–387 et 457.

du fort se trouvaient les structures suivantes : une poudrière souterraine, un entrepôt, une petite caserne pour les officiers et une caserne pouvant accueillir 40 hommes⁷.

En 1756, Lawrence estimait qu'il fallait achever les travaux de fortifications dans l'île, qui était toujours exposée à l'attaque de l'ennemi, car 20 canons seulement y étaient montés et la batterie de six canons à l'ouest de l'île, pratiquement tombée en décrépitude, n'était d'aucune utilité. Or peu de fonds furent consacrés aux fortifications de l'île et surtout après 1758, quand une enquête menée par le Board of Ordnance conclut qu'aucune batterie ne serait érigée avant que l'île ne fût bien fortifiée, la palissade étant pourrie et le parapet en mauvais état et trop bas pour résister à une attaque. De plus, on estimait que les édifices de bois à l'intérieur des fortifications devaient également être réparés. Entre temps, une expédition montée contre Louisbourg avait été avortée, à l'été 1757, par les Britanniques, qui avaient cependant choisi de laisser une partie de leur flotte navale à Halifax durant l'hiver 1757–1758, faisant ainsi de ce havre la base de leurs opérations navales en Amérique du Nord. Puisque la flotte navale britannique y assurait dorénavant une présence constante, la nécessité de fortifications était moins urgente et, même si en 1761 une autre enquête devait révéler les faiblesses des fortifications d'Halifax, aucun travail de grande conséquence ne fut entrepris autour de ce havre et encore moins dans l'île Georges, qui n'avait été jugée d'aucune importance stratégique dans cette enquête. Une vingtaine d'années devait donc s'écouler avant que de nouveaux travaux de fortifications ne fussent entrepris dans l'île Georges, avec l'avènement de la guerre d'Indépendance américaine, en 1776.

Outre les fortifications, l'île comprenait également des entrepôts qui servirent de prisons, dans certains cas, pour les personnes accusées de crimes, dont celui de haute trahison, accusation qui pesait contre John Hoffman pour le rôle qu'il avait joué dans l'insurrection des colons de Lunenburg à l'automne 1753⁸. En outre, les matelots ou marins français capturés à bord de vaisseaux arraisonnés par la marine britannique en 1755 et 1756, entre autres, furent également emprisonnés dans l'île. En juin 1756, on envoya à l'île, comme prisonniers de guerre, quelque 29 passagers capturés à bord du *Pontchartrain*, vaisseau français qu'on avait saisi l'automne précédent⁹. De novembre 1756 à mai 1757, pas moins de 900 prisonniers français furent gardés dans ces prisons improvisées de l'île Georges, sous la garde de la garnison qui occupait les casernes

7. Terrence D. MacLean, *op. cit.*, p. 11.

8. Dianne Marshall, *op. cit.*, p. 81–84.

9. Nova Scotia Archives and Record Management (désormais NSARM) RG1 vol. 163, deuxième partie, p. 76, 22 juin 1756.

construites à l'intérieur de l'enceinte de la palissade¹⁰. Or ces Français ne furent pas les seuls prisonniers gardés dans l'île, car celle-ci servit également de lieu d'internement ou d'incarcération pour les Acadiens.

Faute de documents, il n'est pas possible de savoir si des Acadiens ont été incarcérés dans l'île Georges avant 1755. Nous savons qu'à l'automne 1749 et au cours de l'hiver suivant, des Acadiens de Pigiguit ont été emprisonnés à Halifax sans connaître l'endroit où ils ont été incarcérés¹¹. Est-ce que les magasins construits à l'été 1749 leur ont servi de prisons? Cela reste à démontrer, car aucune mention ne semble être faite à cet effet dans la documentation remontant aux débuts d'Halifax et de l'île Georges. De fait, il faut attendre le début de juillet 1755 pour un premier incident impliquant les Acadiens et l'île Georges, soit l'incarcération de 15 députés acadiens ayant refusé de prêter un serment d'allégeance inconditionnel devant le conseil du gouverneur de la Nouvelle-Écosse, le 4 juillet 1755, après qu'on les eut informés qu'ils seraient déportés en France¹². Un peu plus de trois semaines plus tard, le 28 juillet, un sort semblable est réservé à d'autres députés acadiens de Port-Royal, des Mines (paroisses de Grand-Pré et de la Rivière-aux-Canards) et de Pigiguit, qui sont incarcérés à leur tour, dans l'île Georges, après avoir refusé la prestation d'un tel serment. Le 11 septembre 1755, ces députés quittent leur prison dans l'île et on les escorte dans leurs districts respectifs, c'est-à-dire Pigiguit, les Mines et Port-Royal¹³. Or, peu de temps après, 50 personnes de Mirligouèche ou Lunenburg, dont certaines avaient pourtant prêté un serment d'allégeance inconditionnel à l'été 1754, sont transportées à l'île Georges en attendant leur déportation¹⁴. Le 3 octobre, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence transmettait l'ordre suivant à Samuel Barron, maître ou commandant du *Providence* : il devait recevoir à son bord, à partir de l'île Georges, des Acadiens qu'il devait

10. Dianne Marshall, *op. cit.*, p. 80–81.

11. Ronnie-Gilles LeBlanc, « Pigiguit : l'impact du Grand Dérangement sur une communauté de l'ancienne Acadie », dans Ronnie-Gilles LeBlanc (dir.), *Du Grand Dérangement à la Déportation – Nouvelles perspectives historiques*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, « Mouvange », 2005, p. 180.

12. NSARM RG1 vol. 35, n° 16, p. 7, Charles Lawrence au Board of Trade, 19 juillet 1755. Thomas B. Akins, *Acadia and Nova Scotia*, Cottonport, Polyanthos, 1972 (réimpression de *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Halifax, Charles Annand, Publisher, 1869) (désormais Akins), p. 260.

13. Contrairement à ce que plusieurs auteurs ont conclu, les députés emprisonnés dans l'île Georges ont été réunis à leurs familles avant leur embarquement dans leurs districts respectifs. Voir Ronnie-Gilles LeBlanc (dir.), *op. cit.*, p. 201.

14. Renseignement fourni par Stephen White à l'effet que ces 50 Acadiennes et Acadiens sont énumérés dans la liste de ravitaillement des colons de Lunenburg pour l'année 1755, disponible à l'adresse Internet suivante (17 mars 2010) : <http://freepages.genealogy.rootsweb.ancestry.com/~ked1/1755vict.html>.

transporter en Caroline du Nord, en ayant soin de fournir à chaque passager une livre de viande de bœuf, deux livres de pain et cinq livres de farine par semaine¹⁵. Ce n'est que le 15 novembre 1755 que Barron appareilla d'Halifax à destination de la Caroline du Nord, où il arriva avec sa cargaison humaine le 13 janvier 1756¹⁶.

Au cours des années qui suivirent, d'autres familles acadiennes allaient également être confinées dans l'île Georges. En effet, dès l'année suivant la déportation des Acadiennes et des Acadiens de Mirligouèche, des familles acadiennes ont été incarcérées dans l'île Georges, mais dans des circonstances un peu particulières, car il s'agissait d'un groupe de femmes acadiennes et de leurs enfants, tous originaires de la région de Beaubassin, d'où ils étaient partis à l'automne 1755 afin d'échapper à la déportation. Suivant les conseils de leur missionnaire, l'abbé François Le Guerne, ces femmes et leurs enfants avaient de fait décidé de se rendre à l'île Saint-Jean, alors que leurs maris étaient déportés dans les colonies anglo-américaines¹⁷. À l'été 1756, comme les vivres commençaient à manquer dans cette colonie française, le commandant Raymond de Villejoint fit passer des familles acadiennes à Québec¹⁸. D'après un officier français stationné à Louisbourg : « *Un bâtiment chargé de cent cinquante Acadiens, parti de l'Isle Saint-Jean pour le Canada a été pris par un vaisseau de guerre auprès de Gaspé. Ces malheureux Acadiens ont été conduits sur l'Isle George à Alifax, où ils ont resté plusieurs mois, couchant à la belle étoille, la plupart n'ayant pas de quoy se couvrir, leurs hardes leur ayant été enlevées lorsqu'ils ont été pris. Ils nous les ont envoyés au commencement de novembre en échange de matelots pris par nos corsaires.* »¹⁹ Les autorités britanniques ne savaient quoi faire de ces prisonniers composés

15. NSARM RG1 vol. 163, deuxième partie, p. 65, Ordre de Charles Lawrence à Samuel Barron, *master* du sloop *Providence*, 3 octobre 1755, Akins, p. 280.
16. NSARM RG1 vol. 220, n° 34, Règlement du compte de John Campbell pour la location du sloop *Providence*, Akins, p. 289.
17. Archives nationales de France, Colonies (désormais ANC), série C11^A vol. 87, f. 394v, François Le Guerne à Prévost, Belair vers Cocagne, 10 mars 1756. Voir à ce sujet Paul Delaney, « The Acadians Deported from Chignectou to “les Carolines” in 1755 : Their Origin, Identities and Subsequent Movements », dans Ronnie-Gilles LeBlanc (dir.), *op. cit.*, p. 258–262.
18. ANC, série C11^B vol. 36, f. 35r, Villejoint à Drucourt et Prévost, Port la Joye, le 3 novembre 1756; ANC, série C11^B vol. 36, f. 158r, Prévost au ministre, 26 novembre 1756; ANC, série C11^A vol. 101, f. 85r, Vaudreuil au ministre, Montréal, août 1756.
19. *Les Derniers Jours de l'Acadie (1748–1758)*, [éd. Gaston du Bosq de Beaumont], Paris, Émile Lechevalier, 1899, p. 208, lettre de Joubert à de Surlaville, Louisbourg, 15 décembre 1756. Il est intéressant de noter que nulle mention de cet événement n'est faite dans la correspondance des autorités coloniales de l'île Royale ou de Québec avant la mi-décembre 1756, malgré les mois qui se sont écoulés depuis la capture de ces femmes acadiennes et de leurs enfants.

de femmes et de leurs enfants, ce qui pourrait sans doute expliquer qu'un officier de vaisseau anglais soit allé à Louisbourg en octobre 1756, « *afin de traiter de l'échange de matelots* »²⁰. Ce sur quoi les autorités coloniales de Louisbourg, bien éprouvées par le blocus auquel ce port était soumis depuis le printemps précédent par la flotte britannique, acceptèrent de livrer une centaine de matelots britanniques en retour d'un nombre égal de matelots français que l'officier britannique s'obligeait de leur envoyer. Malgré cette promesse formelle, à leur arrivée à Halifax, les matelots britanniques furent mis à bord de vaisseaux de la marine britannique faibles en équipage et on fit embarquer des matelots français, de même que des recrues de l'armée française, qu'on fit passer en Europe²¹. Ainsi, en échange de la centaine de matelots relâchés de Louisbourg, les autorités britanniques à Halifax jugèrent bon alors d'y renvoyer les femmes acadiennes et leurs enfants, de même que quelques matelots français²², bonne façon de se débarrasser sans doute de ce groupe de personnes très vulnérables à l'approche de l'hiver.

Incidemment, durant leur passage de Louisbourg au Canada, ces femmes et leurs enfants furent contraints de passer l'hiver 1756–1757 à la Baie-des-Espagnols, où la goélette qui les transportait dut faire relâche²³. Des filles acadiennes y épousèrent même des Acadiens ou des soldats français qui y étaient basés²⁴. Enfin, au cours de l'été suivant, Prévost informe le ministre qu'un corsaire anglais s'est emparé, à la Baie-des-Espagnols, du petit senau qu'il avait affrété pour le transport en Canada des femmes et enfants acadiens pris l'année dernière par les Anglais²⁵. Malheureusement, rien d'autre ne transpire au sujet de cette affaire dans la correspondance officielle des autorités coloniales françaises à l'époque, mais il semble que ces femmes et ces enfants aient finalement atteint leur destination, car on les retrouve à Québec à l'automne 1757 où plusieurs sont morts de la petite vérole ou « *picote* »²⁶.

20. *Id.*, p. 209.

21. *Ibid.* Il s'agissait sans doute également, des passagers du *Pontchartrain* dont il est question plus haut dans le texte. Voir NSARM RG1 vol. 163, deuxième partie, p. 76, 22 juin 1756.

22. *Ibid.*

23. ANC, série C11^B vol. 36, f. 197r-v, lettre de Prévost au ministre, Louisbourg, 16 décembre 1756.

24. Voir, dans les registres de Louisbourg, les mariages de deux filles du ménage de Jean-Baptiste Savoie et Marie Haché de Beaubassin, ou plus précisément de Ouescaque : Marie-Josèphe, mariée le 21 février 1757 à Jean-Baptiste Boutin, et Marguerite, mariée le 4 juillet 1757 à Joseph Briand. Renseignements obtenus de Stephen White.

25. ANC, série C11^B, vol. 37, f. 95r, lettre de Prévost au ministre, Louisbourg, 12 juillet 1757.

26. Communication personnelle de Stephen White à l'auteur.

Deux ans devaient s'écouler après l'incarcération de ces femmes et de ces enfants dans l'île Georges, avant que n'y arrivent d'autres familles prisonnières acadiennes à l'automne 1758. En effet, lors d'une expédition montée contre les établissements acadiens de la région de Cap-Sable par les Rangers sous le commandement du capitaine Joseph Gorham, 68 hommes, femmes et enfants acadiens, de même que le missionnaire Jean-Baptiste de Gai Desenclaves, sont capturés et amenés à Halifax, où ils arrivent au début de novembre 1758. Au tout début de l'année 1759, après deux mois de détention, tout ce monde, avec d'autres Acadiens capturés entre temps, est déporté en France à bord de deux bâtiments parlementaires arrivés au Havre au début février 1759²⁷. Cela ne signifiait pas pour autant qu'il en était fait des Acadiens de la région de Cap-Sable.

De fait, en septembre 1758, des Acadiens de cette région avaient adressé une requête au gouverneur du Massachusetts l'informant qu'il s'y trouvait 40 familles comprenant 150 personnes prêtes à se rendre en raison de la grande détresse dans laquelle elles se trouvaient²⁸. Aussitôt qu'il eut reçu cette requête, le gouverneur Thomas Pownall en adressa une copie au gouverneur de la Nouvelle-Écosse²⁹. Comme ces familles acadiennes avaient échappé à la vigilance des Rangers de Joseph Gorham en octobre 1758, Charles Lawrence ne put que se réjouir en apprenant cette nouvelle, car il ne demandait pas mieux que de mettre le grappin sur ces familles. Or, avant même qu'il n'eut à faire quoi que ce fût, ces Acadiens n'ayant pas reçu de réponse à leur requête au gouverneur du Massachusetts, délèguèrent, au printemps 1759, quelques-uns des leurs à Halifax pour aller faire leur offre de soumission à Lawrence. À la toute fin de juin 1759, le capitaine Gorham et ses Rangers ramenaient à Halifax, quelque 152 personnes que Lawrence fit débarquer à l'île Georges « *as being a place of the most security* » pour y joindre une demi-douzaine de prisonniers acadiens capturés l'hiver précédent au fleuve Saint-Jean³⁰. Après plusieurs mois de détention dans l'île, ces familles acadiennes étaient déportées au début novembre 1759 en Angleterre, d'où elles devaient être transportées à Cherbourg, en France. D'après Clarence-J. d'Entremont, au moins huit personnes seraient décédées durant leur incarcération dans l'île entre juin et novembre 1759³¹. Un événement d'une importance capi-

27. Clarence-J. d'Entremont, *Histoire de Cap-Sable...*, Eunice, Louisiane, Hebert Publications, 1981, vol. 4, p. 2080–1.

28. *Id.*, p. 2095–2097 et 2117–2118, Joseph Landry et Charles d'Entremont à Thomas Pownall, Cape Sables, 15 septembre 1758, Akins, p. 306–307.

29. Thomas Pownall à Charles Lawrence, Boston, 2 janvier 1759, Akins, p. 304–305.

30. NSARM RG1 vol. 40, n° 66, p. 1–2, Charles Lawrence à William Pitt, Halifax, 3 décembre 1759; NSARM RG1 vol. 188, p. 83, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 29 juin 1759 et p. 84, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 5 juillet 1759.

31. Clarence-J. d'Entremont, *op. cit.*, p. 2103. Par ailleurs, Lawrence mentionne « [...]

tale se produisit juste avant le départ de ces déportés de l'île Georges, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1759, soit une tempête comme on n'en avait rarement vu le long des côtes de l'Acadie³². Les conséquences de cet événement météorologique allaient se faire sentir durant les années qui allaient suivre.

D'abord, il convient de mentionner que la chute de Québec en septembre 1759 a porté un dur coup à la résistance armée des Acadiens qui avaient échappé à la Déportation et de ceux qui étaient revenus d'exil à partir de 1756. Dès septembre 1755, les troupes anglo-américaines avaient essuyé un dur revers dans l'expédition qu'elles avaient lancée contre les villages acadiens des rivières de Chipoudie et de Petcoudiac en vue d'y capturer les hommes qui ne s'étaient pas présentés au fort Cumberland, le 11 août 1755, suivant l'ordonnance du lieutenant-colonel Robert Monckton, commandant en chef des soldats britanniques et anglo-américains qui s'étaient rendus maîtres de ce fort français deux mois plus tôt³³. Fiers de cette victoire sur les envahisseurs, les Acadiens avaient organisé une résistance armée avec la complicité des troupes françaises ou canadiennes, dirigées par Charles Deschamps de Boishébert, et de leurs alliés amérindiens. Pendant trois ans, les garnisons britanniques des forts Cumberland, Edward et Annapolis, voire des environs d'Halifax, avaient été harcelées par ces derniers et les résistants acadiens. Au début juillet 1758, les résistants acadiens de la rivière Petcoudiac, dont les villages avaient été jusque-là épargnés de la destruction, étaient tombés dans une embuscade où plusieurs avaient perdu la vie ou avaient été faits prisonniers. Le fameux Joseph Broussard, dit Beausoleil, un des principaux chefs des résistants acadiens, y avait perdu au moins un de ses fils et avait failli y laisser sa peau lui-même. Or, quelques semaines plus tard, Louisbourg tombait aux mains des Britanniques et au cours du mois de novembre une expédition était montée par ces derniers sur la rivière Petcoudiac, où tous les villages étaient incendiés, laissant leurs habitants dans le plus grand désarroi³⁴.

En même temps, une autre expédition britannique semait la destruction dans la partie inférieure du fleuve Saint-Jean, suivie par la destruction

some have died here » dans sa lettre du 3 décembre 1759, à William Pitt.

32. CÉA F912, PRO WO 34/11, p. 18, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 10 décembre 1759; NSARM RG1 vol. 35, n° 44, p. 2, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 27 décembre 1759.
33. Paul Surette, *Petcoudiac – Colonisation et destruction 1731–1755*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1988, p. 29–75
34. « The Report and Map of Major George Scott's Expedition to Remove the French from the Petitcodiac in 1758 », *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n° 13, [1930], p. 97–114.

des établissements acadiens sis en amont, au début de l'année 1759³⁵. Moins d'un an plus tard, après un siège de quelques mois, c'est Québec qui tombait à son tour, en septembre 1759. C'est alors que devait survenir la fameuse tempête du début novembre 1759, qui allait sonner le glas, en quelque sorte, pour les résistants acadiens de la Petcoudiac, puisque les marais qu'ils avaient endigués et asséchés avec grande peine et misère étaient maintenant inondés, compromettant ainsi toute tentative de reconstruction pour les habitants de cette rivière dont les habitations avaient été complètement détruites un an plus tôt. Se voyant ainsi dépourvus de tout, des représentants de ces derniers et de ceux de la rivière de Memramcook, c'est-à-dire de quelque 190 personnes, se présentèrent au fort Cumberland pour se soumettre aux Britanniques dans les jours qui suivirent, soit le 16 novembre 1759, se voyant dans l'impossibilité de survivre à l'hiver qui arrivait à grands pas. Le commandant Joseph Frye accepta d'en nourrir le tiers, soit 63 personnes, durant l'hiver, alors que les autres devaient se rendre au fort au printemps³⁶.

Dès le 18 novembre 1759, c'était au tour des réfugiés acadiens de Bouctouche, de Richibouctou et de Miramichi d'en faire autant³⁷. Réfugiés depuis 1755 le long du littoral est du Nouveau-Brunswick, ces Acadiens avaient également vu leurs habitations de fortune détruites par les troupes britanniques à l'automne 1758, en même temps que les établissements du Cap-Sable, de la rivière Petcoudiac et du fleuve Saint-Jean. Par ailleurs, les habitants du fleuve qui avaient réussi à se sauver au Canada à l'approche des troupes britanniques à l'automne 1758 et à l'hiver 1759 avaient reçu un laissez-passer ou l'autorisation du brigadier Robert Monckton de revenir dans leurs habitations après qu'ils eurent prêté le serment d'allégeance suivant la chute de Québec. S'étant présentés, en novembre 1759, au fort Frederic que les Britanniques avaient érigé sur les ruines du fort abandonné par de Boishébert à l'embouchure du fleuve Saint-Jean en 1755, ces Acadiens, au nombre d'approximativement 300 personnes, furent arrêtés sur le champ et conduits à Halifax comme prisonniers de guerre, au début janvier 1760, en attendant leur déportation en Angleterre³⁸. Cette nouvelle eut un effet adverse chez les Acadiens réfu-

35. « Monckton's Report of his Expedition against the French on the St. John in 1758 », *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n° 5, [1904], p. 163–175.

36. NSARM RG1 vol. 188, p. 114–117, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 9 janvier 1760; Joseph Frye à Charles Lawrence, Fort Cumberland, Chignecto, 10 décembre 1759, Akins, p. 310–312; p. 118, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 12 janvier 1760, Akins, p. 312–313.

37. *Ibid.*

38. NSARM RG1 vol. 188, p. 110–112, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 30 novembre 1759, Akins, p. 309–310; CÉA F912, PRO WO 34/11, p. 14b-15, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 2 décembre 1759; CÉA A4-1-3, NSARM RG1

giés à Bouctouche, Richibouctou et Miramichi, qui refusèrent de se rendre au fort Cumberland, malgré la promesse du contraire, ce qui offusqua les autorités britanniques qui n'allaient avoir de cesse que ces rebelles acadiens ne se fussent tous entièrement soumis³⁹. Entre temps, les Micmacs et Malécites commencèrent à se soumettre aux autorités britanniques, suivant l'avis de leurs missionnaires, Pierre Maillard dans les îles Royale et Saint-Jean, le père Charles Germain au fleuve Saint-Jean et Jean Manach sur la côte est du Nouveau-Brunswick actuel à partir de l'automne 1759 et surtout au cours de l'hiver et du printemps 1760⁴⁰. Les autorités britanniques ne pouvaient que se réjouir de ce nouveau développement, car elles n'auraient plus à craindre les attaques des Amérindiens contre les établissements qui devaient se faire dès le printemps 1760 avec l'arrivée de colons ou Planters de la Nouvelle-Angleterre. En réalité, ces établissements avaient été projetés pour le printemps 1759, mais face à la menace qui pesait contre ce projet de colonisation de la part des résistants aca-

-
- vol. 165, p. 26–27, Richard Bulkeley à Sylvanus Cobb, Halifax, 28 décembre 1759; NSARM, RG1 vol. 35, p. 6, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760.
39. « Papiers Amherst (1760–1763) Concernant les Acadiens », *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, n° 7, (avril, mai juin 1970), p. 259–260 (désormais Amherst), Jean Manach à Pierre de Rigaud de Vaudreuil, Richibouctou, 10 mars 1760; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 35, Roderick MacKenzie à William Forster, Fort Cumberland Chignecto, 16 décembre 1760. Amherst, p. 273; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 122, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 29 mai 1761. Amherst, p. 291; NSARM RG1 vol. 30, n° 56, p. 1–2, James Murray à Jonathan Belcher, Quebec, 20 septembre 1761, Akins, p. 322; NSARM RG1 vol. 31, n° 5, p. 1, Jonathan Belcher et William Forster à James Murray, Halifax, 25 mars 1762; NSARM RG1 vol. 37, n° 4, p. 2, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 9 avril 1761; n° 6, p. 1–3, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 14 avril 1761; n° 8, p. 1–5, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 17 avril 1761; n° 9, p. 1–8, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 avril 1761, Akins, p. 327–328; n° 13, p. 53–57, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 11 janvier 1762; n° 21, p. 2–7, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762; n° 41, p. 3–7, Montague Wilmot au Board of Trade, Halifax, 10 décembre 1763; NSARM RG1 vol. 40, n° 70, p. 1–3, Jonathan Belcher à William Pitt, Halifax, 9 avril 1761; n° 73, p. 1–6, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 9 janvier 1762, Akins, p. 321; n° 79, p. 2–9, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762; n° 89, p. 4–11, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 10 décembre 1763; n° 91, p. 2–16, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 22 mars 1764; NSARM RG1 vol. 136, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 février 1761; p. 17–18, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 19 mars 1761; p. 22, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 avril 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 137–138, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 10 mars 1760, Akins, p. 313; p. 193, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 20 février 1761, Akins, p. 314–315.
40. NSARM RG1 vol. 188, p. 110–138, procès-verbaux du Conseil du gouverneur entre le 30 novembre 1759 et le 10 mars 1760; NSARM RG1 vol. 35, n° 47, p. 6–7, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760.

diens et de leurs alliés amérindiens, il avait été jugé à propos d'attendre avant de l'entreprendre. La chute de Québec en septembre 1759 et donc la capitulation des troupes françaises, de même que la soumission des Micmacs et des Malécites dans le courant de l'automne et de l'hiver suivants, ouvraient la voie à ce projet que les autorités britanniques caressaient depuis l'éviction des Acadiens de leurs riches terres agricoles à partir de 1755 et dont l'accomplissement avait été compromis jusque-là par les résistants acadiens et leurs alliés français et amérindiens⁴¹. Or les dégâts dans les levées et aboiteaux dus à la tempête des 3 et 4 novembre 1759 avaient permis à l'eau de mer d'inonder les marais acadiens et donc de les rendre inutiles pour l'agriculture. En outre, personne d'autre que les Acadiens n'était en mesure de remédier à cette triste situation. Du jour au lendemain, l'état précaire dans lequel se trouvait la communauté acadienne changea ainsi de façon radicale. En effet, on avait maintenant un grand besoin de ces gens, qui avaient pourtant offert une résistance farouche aux Britanniques au cours des cinq années précédentes⁴².

Déjà à l'automne 1759 et au printemps 1760, des prisonniers acadiens étaient employés à Halifax comme serviteurs, manœuvres ou dans d'autres capacités par des particuliers ou habitants de la ville⁴³. Avec

41. Nombreuses sont les références à cette question dans la correspondance officielle échangée entre Lawrence et les autorités à Londres. Voici les principales : NSARM RG1 vol. 30, n° 5, p. 7–8, Dunk Halifax à Charles Lawrence, Whitehall, 8 juillet 1756; n° 13, p. 8–9, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 10 mars 1757, Akins, p. 304; n° 21, p. 7, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 7 février 1758; n° 29, p. 3–4, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 1 août 1759; n° 25, p. 1–2, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 14 décembre 1759; n° 34, p. 6–12, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 7 mars 1760; NSARM RG1 vol. 35, n° 24, p. 38–40, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 3 novembre 1756; n° 30, p. 19–25, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 9 novembre 1757; n° 38, p. 14 et 19, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 26 septembre 1758; n° 39, p. 6–10, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 26 décembre 1758; n° 41, p. 2–3 et 8–9, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 20 avril 1759; n° 47, p. 4–5, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760; NSARM RG1 vol. 188, p. 138, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 10 mars 1760, Akins, p. 313; CÉA F912, PRO WO34/11, p. 12b, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 17 septembre 1759; p. 26b-27, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 mars 1760.
42. NSARM RG1 vol. 37, p. 5–7 et 15–16, Jonathan Belcher au Board of Trade, 12 décembre 1760; NSARM RG1 vol. 136, p. 32–33, Jonathan Belcher à William Forster, Halifax, 18 juin 1761, Akins, p. 319–320; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 41b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 19 janvier 1761; p. 134–134b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761; p. 147b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 septembre 1761.
43. CÉA A4-1-3, NSARM vol. 165, p. 27, *Proclamation ajointing all Persons who employ French Prisoners to deliver them to the Clerk of the Navy Hospital*, Richard Bulkeley, Halifax, 7 novembre 1759; p. 51–52, *Proclamation forbidding all persons to pay to*

l'arrivée des Planters de la Nouvelle-Angleterre au printemps 1760, il était devenu nécessaire de procéder avec diligence afin de réparer les dégâts dans les levées et aboiteaux en novembre 1759 et, comme les Acadiens étaient les seuls à pouvoir effectuer ces travaux, on n'eut d'autre choix que d'avoir recours à leurs services. Les travaux débutèrent dès 1760, mais ce fut surtout en 1761 et 1762 que les Acadiens, au nombre de 120 hommes, travaillèrent à la réparation des brèches pratiquées dans les levées par l'eau de mer, de même qu'à la réparation sinon de la construction d'aboiteaux endommagés ou détruits par les fortes marées de la tempête des 3 et 4 novembre 1759⁴⁴. En même temps que ces hommes acadiens étaient occupés à ces travaux dans la région de Pigiguit, des Mines et de Port-Royal, quelque 150 hommes furent affectés aux travaux de construction d'édifices, de quais ou encore à l'abattage d'arbres ou à des travaux d'excavation pour le compte du service d'ingénierie de l'armée britannique à Halifax⁴⁵. L'ingénieur en chef, John Henry Bastide connaissait bien les Acadiens, puisqu'il avait effectué au moins deux séjours à Annapolis Royal, d'abord en 1744 et ensuite, entre 1749 et 1751. Il avait déjà sans doute eu recours à leurs services dans les travaux de fortification qu'il avait dû y faire effectuer. Quoi qu'il en soit, jugeant que les Acadiens étaient très habiles au maniement de la hache, il estimait qu'ils pouvaient très bien s'acquitter des tâches qu'il aurait à leur demander. Ainsi, tout semblait baigner dans l'huile pour les Acadiens quand, au début juillet 1762, tout bascula de nouveau vers l'horreur de la Déportation.

the French Prisoners more than 12d per day on pain of their being deprived of said Neutrals Service, Charles Lawrence, Halifax, 16 avril 1761 [1760].

44. NSARM RG1 vol. 37, p. 5–7 et 15–16, Jonathan Belcher au Board of Trade, 12 décembre 1760; NSARM RG1 vol. 136, p. 7, Jonathan Belcher à Isaac Deschamps, Halifax, 21 janvier 1761; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 134–134b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 317, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 21 juillet 1762.
45. *Ibid.*; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 136–137, John Henry Bastide à William Forster, Halifax, 15 juin 1761. Amherst, p. 291–291; CÉA F912, PRO WO34/13, p. 69, Jeffrey Amherst à William Forster, Albany, 31 juillet 1761; CÉA F912, PRO WO34/14, p. 57–57b, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 22 juin 1761. Amherst, p. 292; p. 67–67b, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 1 juillet 1761; p. 96–97, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761. Amherst, p. 293–294; p. 106–107, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 29 juillet 1761. Amherst, p. 294; p. 130–131, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 1 octobre 1761. Amherst, p. 295; CÉA F912, PRO WO34/15, p. 192b, Jeffrey Amherst à John Henry Bastide, Albany, 16 juillet 1761; p. 201, Jeffrey Amherst à John Henry Bastide, Staaten Island, 28 août 1761; p. 7b, Hugh Debbiege à John Henry Bastide, Halifax, 17 avril 1762; p. 20b, Hugh Debbiege à John Henry Bastide, Halifax, 6 mai 1762; p. 52, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762; p. 118, Samuel Beardsley à Jeffrey Amherst, Halifax, 28 juin 1763.

Au tout début de l'année 1760, les Acadiens gardés au fort Frederic à l'embouchure du fleuve Saint-Jean avaient été transportés à Halifax et envoyés à l'île Georges en attendant leur déportation, comme leurs parents et les Acadiens du Cap-Sable deux mois plus tôt, au début de novembre 1759. À la fin de l'été 1760, les quelque 300 Acadiens de Petcoudiac, Memramcook et des camps de réfugiés de la côte est de l'actuel Nouveau-Brunswick qui s'étaient rendus au commandant du fort Cumberland étaient à leur tour transportés à Pigiguit et de là forcés de se rendre à pied à Halifax, où ils devaient également attendre leur déportation à partir de l'île Georges⁴⁶. Or, comme nous l'avons vu, leurs services étaient devenus indispensables pour la survie et le développement des nouveaux établissements des Planters ou colons de la Nouvelle-Angleterre. Lawrence étant mort le 19 octobre 1760, son successeur, le lieutenant-gouverneur Jonathan Belcher, et son conseil cherchèrent, par après, à trouver une raison de déporter les Acadiens toujours présents en Nouvelle-Écosse, malgré les services que ceux-ci étaient en train de rendre aux colons anglo-américains. Le général Jeffrey Amherst, commandant en chef de l'armée britannique en Amérique du Nord, n'était pas du même avis et préférait plutôt qu'on permît aux Acadiens de demeurer en Nouvelle-Écosse à condition qu'ils prêtassent le serment d'allégeance⁴⁷.

Pour Belcher et son conseil d'un autre côté, il fallait à tout prix se débarrasser de la menace qui pesait sur les nouveaux établissements et surtout celui qu'on cherchait à fonder à Beaubassin en 1761. D'abord, on fit arrêter l'abbé Jean Manach et on le fit incarcérer au tout début de mars 1761 dans l'île Georges, d'où on l'embarqua à bord d'un vaisseau de la marine britannique qui fit escale d'abord à New York avant de se rendre en Angleterre avec son passager menaçant. On l'accusait d'avoir bu à la santé du prétendant et de prêcher l'insoumission au sein de la communauté amérindienne et également chez les rebelles acadiens⁴⁸. En effet,

46. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 55, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 6 août 1760.

47. NSARM RG1 vol. 188, p. 193, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 20 février 1761, Akins, p. 314–315; NSARM RG1 vol. 136, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 février 1761; CÉA F912, PRO WO34/11, p. 192–192b, Jeffrey Amherst à Charles Lawrence, Camp of Montreal, 9 septembre 1760; p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761. De plus, Amherst juge que leur transport et leur soutien en Angleterre représenteront de trop grandes dépenses et il faut donc que Belcher consulte les autorités à Londres avant d'entreprendre de déporter les Acadiens en Angleterre. Voir également, CÉA F912, PRO WO34/13, p. 25b, Jeffrey Amherst à William Forster, 17 janvier 1761. D'ailleurs, c'est cette lettre qui a amené Belcher à consulter le conseil au sujet du statut des Acadiens toujours présents en Nouvelle-Écosse, lors de la séance du 20 février 1761.

48. NSARM RG1 vol. 40, n° 70, p. 1–3, Jonathan Belcher à William Pitt, 9 avril 1761;

il restait encore, dans différents postes autour de la baie des Chaleurs de même que dans la baie de Miramichi, plus de 700 réfugiés acadiens qui n'avaient toujours pas fait leur soumission à l'automne 1761, deux ans après la chute de Québec et un an après celle de Montréal⁴⁹. À l'été 1760, la majeure partie de ces réfugiés acadiens avaient participé à la bataille de la Ristigouche et, de plus, ils se livraient à la guerre de course contre les bateaux d'approvisionnement des troupes britanniques à Québec. Ces Acadiens devenaient de plus en plus gênants pour les autorités britanniques, autant à Québec qu'à Halifax. Par ailleurs, le gouverneur de Québec, soit le général de brigade James Murray, était disposé à accorder refuge à ces Acadiens, alors que Belcher et son conseil désiraient s'en débarrasser en vue d'assurer la sécurité et la tranquillité des nouveaux établissements⁵⁰. Ainsi donc, en octobre 1761, le commandant du fort Cumberland, le capitaine Roderick MacKenzie, organisait une expédition contre les postes des réfugiés acadiens de la Miramichi et de la baie des Chaleurs⁵¹. Se voyant abandonnés à leur sort et sans ressources, les Acadiens n'offrirent qu'une faible résistance et capitulèrent en se rendant au capitaine MacKenzie et ses troupes. Ces derniers ramenèrent avec eux au fort Cumberland 187 hommes, femmes et enfants, et en attendaient toujours 63 autres le 8 novembre pour y hiverner⁵². Les autres devaient se rendre au fort au printemps 1762, d'où un certain nombre allait être transféré au fort Edward, sans doute pour travailler à la réparation des levées et aboiteaux. Ces Acadiens étaient les derniers à se rendre et donc sans doute parmi les plus aguerris des résistants acadiens. Les capitaines ou

NSARM RG1 vol. 136, p. 15–16, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, 11 mars 1761; p. 22, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, 12 avril 1761; p. 25–26, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 avril 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 204–205, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 21 mars 1761, Akins, p. 319; CÉA F912, PRO WO34/11, p. 203, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 30 mars 1761; p. 206, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 28 avril 1761; p. 207, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, Albany, 30 mai 1761; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 65b-66, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 16 mars 1761; CÉA F912, PRO WO34/13, p. 29, Jeffrey Amherst à William Forster, New York, 19 janvier 1761.

49. CÉA F909, PRO WO34/1, p. 160–164, Liste pour le dénombrement des familles Accadiennes [*sic*]..., juillet-août 1761. Amherst, p. 296.
50. NSARM RG1 vol. 30, n° 56, p. 1–2, James Murray à Jonathan Belcher, Quebec, 20 septembre 1761, Akins, p. 322; NSARM RG1 vol. 31, n° 5, p. 1, Jonathan Belcher et William Forster à James Murray, Halifax, 25 mars 1762; NSARM RG1 vol. 188, p. 299, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 22 mars 1762, Akins, p. 322–323.
51. NSARM RG1 vol. 136, p. 36, Richard Bulkeley à Roderick MacKenzie, Halifax, 9 septembre 1761; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 165–166b, Roderick MacKenzie à William Forster, Fort Cumberland, 3 novembre 1761.
52. *Ibid.*; CÉA F912, PRO WO34/12, p. 169–170, *List of Acadian Families lately brought in to Fort Cumberland*, 8 novembre 1761 et *List of Acadians inhabiting from Gaspar to Bay Verte not surrendered at Fort Cumberland*, 8 novembre 1761.

propriétaires de bateaux, dont certains étaient encore armés, ayant servi comme corsaires s'étaient rendus, quant à eux, directement de la baie Verte à Halifax, où ils se trouvaient le 17 mai 1762, quand Belcher et son conseil résolurent de saisir les navires de ces partisans acadiens dont on ordonnait le désarmement et l'incarcération⁵³. C'est dans cette atmosphère de méfiance et de paranoïa qu'au début de juillet 1762 les autorités britanniques apprirent la nouvelle de l'invasion de l'île de Terre-Neuve par les Français, qui s'étaient rendus maîtres du port de Saint-Jean.

Tout un mouvement se mit en branle à Halifax à la réception de cette nouvelle plutôt alarmante pour la population locale, pour ne pas dire les autorités coloniales. Un conseil de guerre siégea secrètement entre le 10 juillet et le 17 août 1762 afin de préparer le havre d'Halifax pour une éventuelle attaque des Français, idée jugée absurde par le général Amherst⁵⁴. Dès le 10 juillet, le conseil décida que les prisonniers acadiens seraient réunis en un seul groupe, logés et gardés par le commandant en chef, le colonel William Forster, afin de prévenir tout délit et en vue de les avoir prêts à partir au premier signal donné⁵⁵. Le 13 juillet 1762, Belcher décréta l'état martial et somma la milice du comté de Kings d'escorter à Halifax, les ouvriers acadiens occupés aux travaux dans les marais de la région des Mines, de Pigiguit et de Port-Royal, à la suite de la décision prise la veille par le conseil de guerre⁵⁶. Ainsi, vers le 20 juillet, 130 prisonniers acadiens, dont environ 80 du fort Edward⁵⁷, arrivèrent sous escorte à Halifax pour rejoindre les quelque 785 hommes, femmes et enfants acadiens qu'on avait confinés dans des casernes ouvertes sous la garde de la milice ou des habitants de la ville, nuit et jour⁵⁸. Il en fut ainsi jusqu'au

53. NSARM RG1 vol. 188, p. 309, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 17 mai 1762.

54. Le conseil de guerre se réunit à douze reprises entre le 10 juillet et le 17 août 1762. NSARM RG1 vol. 219, n^{os} 103–114. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 212–212b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 29 juillet 1762. Il avoue ne rien craindre pour Halifax qui est bien défendu par 1 500 hommes en plus de la milice et il ajoute que la Nouvelle-Écosse « [...] is the only province on the Continent Canada Excepted that is provided with a proper defence ».

55. NSARM RG1 vol. 219, n^o 103, réunion du conseil de guerre, le 10 juillet 1762.

56. NSARM RG1 vol. 219, n^o 104, réunion du conseil de guerre, le 12 juillet 1762.

57. CÉA A4-1-1, NSARM, fonds Isaac-Deschamps, vol. 32, p. 110–111, *List of French Prisoners victualled at Fort Edward*, 9 août 1762

58. NSARM RG1 vol. 188, p. 323–326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762, Akins, p. 323–325. Une des raisons évoquées est la suivante: « [...] more especially as there is no Stronghold or Place to secure them in; and that during any Attack they might take the Opportunity of Setting Fire to the Town and Joining the Enemy. » Voir également NSARM RG1 vol. 188, p. 328–336, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 5 août 1762, Akins, p. 325–329. Belcher ajoute ce qui suit dans sa lettre à Amherst datée du 12 août 1762 : « [...] but we are destitute of the means, confinement is the first of which offers itself to consideration, but here is

mois d'août, quand ils furent tous embarqués à bord de sept navires à destination de Boston. Ce fut en effet, lors de la séance du conseil du gouverneur du 26 juillet 1762 que fut prise la décision de déporter tout ce monde dans la province du Massachusetts, en raison de l'influence qu'ils exerçaient sur les populations amérindiennes et également de leur arrogance et de leur impertinence⁵⁹. Quatre jours plus tard, le conseil de guerre entérina cette décision et décida que les Acadiens seraient déportés à Boston, où ils demeureraient en rade en attendant la décision du général Amherst sur leur sort⁶⁰. Le 12 août 1762, c'était à la Chambre d'assemblée de se prononcer en adressant à Jonathan Belcher un mémoire portant sur la conduite des prisonniers acadiens présents à Halifax, dans lequel elle mettait de l'avant une justification pour leur déportation à l'extérieur de la province⁶¹.

Le père Pierre Maillard, qui avait négocié la paix pour le compte des Micmacs en 1759 et 1760, jouissait maintenant de la faveur des autorités britanniques et, interrogé par le conseil de guerre sur la loyauté des Acadiens au cours d'une de ses séances de juillet ou août 1762, il répondit qu'on ne pouvait se fier qu'à une poignée des Acadiens emprisonnés alors à Halifax⁶². Est-ce suivant cet avis que l'on décida de procéder à la déportation de ces quelque 915 hommes, femmes et enfants acadiens, malgré les avis contraires du général Amherst⁶³? De plus, une lettre rassurante du

no other than that of their ordinary abode, the Barracks [...] » (NSARM RG1 vol. 40, n° 81, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762. CÉA F-560, British Library, fonds Andrew-Brown, note insérée avec le témoignage de Joseph Gray, avec lequel elle n'a aucun rapport).

59. NSARM RG1 vol. 188, p. 323–326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762, Akins, p. 323–325. Les motifs évoqués pour justifier la déportation des Acadiens prisonniers à Halifax demeurent essentiellement les mêmes que ceux mis de l'avant par Belcher juste avant cette crise, dans une lettre adressée au Board of Trade, où il estime que des mesures doivent être prises pour déporter les prisonniers acadiens, dont le nombre va en grandissant depuis la soumission des derniers résistants réfugiés dans la région du golfe du Saint-Laurent (NSARM RG1 vol. 37, n° 18, p. 8–9, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 2 juillet 1762). Voir également NSARM RG1 vol. 40, n° 73, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 9 janvier 1762. Voir aussi NSARM RG1 vol. 31, n° 4, Mémoire d'Alexandre McNutt au Board of Trade, [16 mars 1762], où il demande leur appui pour nolisier des vaisseaux qui, aussitôt qu'ils auraient servi au transport de colons irlandais en Nouvelle-Écosse, pourraient, au retour en Europe, servir à transporter des Acadiens à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse.
60. NSARM RG1 vol. 219, n° 111, réunion du conseil de guerre, le 30 juillet 1762.
61. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 122–123 et NSARM RG1 vol. 221, n° 19, Mémoire présenté par la Chambre d'assemblée à Jonathan Belcher, 12 août 1762, Akins, p. 315–318.
62. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 260, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 août 1762.
63. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 192–192b, Jeffrey Amherst à Charles Lawrence, Camp of

général, écrite à New York, le 29 juillet 1762, avait été reçue par Belcher, qui l'avait montrée au conseil du gouverneur à sa séance du 9 août, mais en vain, car le conseil se disait plus résolu que jamais de procéder à ce déplacement forcé des prisonniers acadiens présents à Halifax⁶⁴. Le lendemain, Belcher mettait le conseil de guerre au courant du contenu de la correspondance du général Amherst au sujet des prisonniers acadiens et des Amérindiens, mais la décision demeurait la même, surtout à la nouvelle de la désertion d'une partie des colons ou Planters de la région des Mines ou Horton face à l'attaque imminente des Français⁶⁵. Quoi qu'il en soit, Pierre Maillard est décédé le 12 août 1762⁶⁶, alors qu'on venait tout juste d'embarquer les quelque 915 prisonniers, dont les familles entières de prisonniers acadiens à Halifax, de même que les 130 hommes qu'on avait escortés de Port-Royal, du bassin des Mines et de Piguit et qui furent donc déportés sans leurs familles⁶⁷.

Partis d'Halifax le 18 août 1762, les sept navires transportant ces Acadiens étaient arrivés à destination une semaine plus tard, le 25 août⁶⁸. Les autorités de la Nouvelle-Écosse avaient donné l'ordre au capitaine James Brooks, commandant de ce convoi, de se rendre à Boston et d'y attendre les ordres du général Jeffrey Amherst concernant le sort qu'on devait réserver à ces prisonniers de guerre acadiens. Peu de temps après leur arrivée, les autorités du Massachusetts refusèrent de laisser débarquer les Acadiens et on n'accepta qu'avec beaucoup d'hésitation de laisser même débarquer les passagers malades. Le gouverneur Thomas Pownall aurait, par compassion, accepté de laisser débarquer tout le monde, mais il en était autrement pour la Chambre d'assemblée, pour qui il n'était pas question de recevoir d'autres Acadiens de la Nouvelle-Écosse, jugeant qu'il s'en trouvait déjà trop au Massachusetts, où on en avait accueilli bien plus que dans les autres colonies anglo-américaines depuis 1755. Plus d'un mois durant, les sept navires demeurèrent en rade avec leurs

Montreal, 9 septembre 1760; p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761. Par ailleurs, Belcher et son conseil se servirent du contenu de ces lettres pour justifier la déportation des prisonniers acadiens présents à Halifax. Voir NSARM RG1 vol. 188, p. 328–336, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 5 août 1762, Akins, p. 325–329.

64. NSARM RG1 vol. 188, p. 337–340, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 9 août 1762.

65. NSARM RG1 vol. 219, n° 112, réunion du conseil de guerre, le 10 août 1762.

66. Voir la biographie de Pierre Maillard écrite par Micheline Johnson dans le *Dictionnaire biographique du Canada* à l'adresse suivante (consulté le 22 mars 2010) : <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=1508>.

67. NSARM RG1 vol. 219, n° 112, réunion du conseil de guerre, le 10 août 1762; CÉA F912, PRO WO34/11, p. 120, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762.

68. NSARM RG1 vol. 37, n° 20, p. 8, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 7 septembre 1762.

cargaisons humaines, en attendant une décision quant au sort de ces déportés. Même avec l'approbation du général Amherst à l'effet qu'on devait installer ces Acadiens dans des établissements temporaires, dont il assumerait toutes les dépenses pour leur entretien, la Chambre d'assemblée persista dans son refus de recevoir ceux-ci sur son territoire. À la fin, le capitaine Brooks dut se rendre à l'évidence et lever l'ancre⁶⁹. Il n'est pas difficile de s'imaginer la consternation des autorités coloniales d'Halifax en voyant accoster ces sept navires de retour, au début octobre, après bientôt un mois et demi depuis leur départ avec ces dangereux Acadiens et Acadiennes. Restait maintenant à savoir qui allait défrayer les dépenses engagées dans cette opération⁷⁰.

D'abord, le général Amherst avait été obligé d'accepter le fait accompli lorsqu'il avait appris la nouvelle de l'arrivée des sept vaisseaux transportant des déportés acadiens à Boston, même s'il avait déconseillé la poursuite de la déportation des Acadiens dès 1760⁷¹. Jonathan Belcher avait eu recours à cette correspondance d'Amherst et l'avait interprétée

-
69. Voir les documents suivants entourant cette déportation avortée : CÉA F912, PRO WO34/11, p. 137–138, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 octobre 1762; p. 139–140b, Rapport du comité du conseil du gouverneur ... *appointed to enquire into the Motives which occasioned the Return of the Transports with the Acadians from Boston*, Halifax, 18 octobre 1762, Akins, p. 332–334; p. 143–145, Déclaration du capitaine James Brooks, Halifax, 12 octobre 1762; p. 146–146b, Jonathan Belcher à Bernard, gouverneur du Massachusetts, Halifax, 13 août 1762; p. 148, extrait d'une lettre de Jonathan Belcher à Thomas Hancock, Halifax, 14 août 1762; p. 149, Bernard à James Brooks, Castle William (Boston), 23 septembre 1762; p. 151, Thomas Hancock à James Brooks, Boston, 27 septembre 1762; p. 214–214b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 30 août 1762; p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762; NSARM RG1 vol. 37, n° 21, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762, Akins, p. 335–337; NSARM RG1 vol. 40, n° 79, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762, Akins, p. 334–335; NSARM RG1 vol. 188, p. 355–356, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 9 octobre 1762; p. 356, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 11 octobre 1762; p. 357, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 12 octobre 1762; p. 358, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 18 octobre 1762, Akins, p. 331–334.
70. Le conseil de guerre avait abordé cette question à sa séance du 17 juillet 1762 et il avait été convenu que Belcher prendrait les mesures qui s'imposeraient advenant un refus du général Amherst d'accepter cette déportation comme une dépense militaire (NSARM RG1 vol. 219, n° 106, réunion du conseil de guerre, le 17 juillet 1762). Par ailleurs, le colonel Forster en avait informé Amherst : CÉA F912, PRO WO34/12, p. 260, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 août 1762.
71. CÉA F912, PRO WO34/11, p. 214–214b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 30 août 1762. Amherst mentionne l'arrivée de cinq navires, mais nous avons jugé bon de nous en tenir au témoignage du capitaine James Brooks qui en mentionne sept. Voir CÉA F912, PRO WO34/11, p. 143–145, Déclaration du capitaine James Brooks, Halifax, 12 octobre 1762.

comme étant une autorisation de poursuivre cette politique de déplacement forcé de la population acadienne, qui était considérée comme une menace à la sécurité interne de la colonie dans l'imminence d'une attaque française⁷². Par ailleurs, la Chambre d'assemblée, de même que le conseil de guerre, étaient également parties prenantes dans cette décision de déporter les Acadiens d'Halifax à Boston⁷³. Quoi qu'il en soit, les explications que Belcher tenta de fournir aux autorités à Londres ne réussirent pas à les convaincre, d'autant plus que Amherst refusait catégoriquement d'assumer ces dépenses qui, selon lui, relevaient de la province de la Nouvelle-Écosse, puisqu'il s'agissait d'une initiative de cette dernière. De plus, ces Acadiens ne pouvaient être considérés comme des prisonniers de guerre, mais plutôt comme des sujets du roi qui devaient être punis comme des rebelles s'ils faisaient preuve d'un mauvais comportement⁷⁴.

Jonathan Belcher n'avait pas seulement des problèmes avec les autorités à Londres, mais il avait également maille à partir avec la classe commerçante d'Halifax, qu'il avait froissée en tentant, entre autres, de faire abolir un acte remontant à la fondation d'Halifax qui mettait à l'abri de toutes poursuites les débiteurs récalcitrants ayant fui leurs créanciers en Grande-Bretagne ou en Nouvelle-Angleterre⁷⁵. Cette prise de position lui valut des critiques sévères auprès des Lords of Trade de la part de cette classe marchande, par l'entremise d'un marchand influent, Josué Mauger. En outre, Belcher avait réussi à se mettre à dos une partie des membres du conseil, de même que l'Assemblée de la province⁷⁶. Ainsi donc, au début de l'automne 1763, le colonel Montague Wilmot arrivait

72. Voir entre autres: NSARM RG1 vol. 37, n° 21, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762, Akins, p. 335–337; NSARM RG1 vol. 40, n° 79, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762, Akins, p. 334–335.

73. NSARM RG1 vol. 188, p. 323–326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762, Akins, p. 323–325; NSARM RG1 vol. 219, n° 111, réunion du conseil de guerre, le 30 juillet 1762; CÉA F912, PRO WO34/11, p. 122–123 et NSARM RG1 vol. 221, n° 19, Mémoire présenté par la Chambre d'assemblée à Jonathan Belcher, 12 août 1762, Akins, p. 315–318.

74. « *With Regard to the Expence of Transporting them that I cannot take upon me to order to be paid as it was Entirely an Act of the Province. These People ought not, in my opinion, to be considered as Prisoners of War, but as subjects to the King & if they Behave contrary thereto are to be punished as Rebels.* » (CÉA F912, PRO WO34/11, p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762). À l'été 1763, Belcher informait le Board of Trade qu'il avait réussi à rembourser les dépenses occasionnées par la déportation de 1762. NSARM RG1 vol. 37, n° 34, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 4 août 1763.

75. John Bartlett Brebner, *The Neutral Yankees of Nova Scotia*, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart Limited, « The Carleton Library », n° 45, 1969, p. 54–76.

76. *Ibid.*

à Halifax comme gouverneur de la Nouvelle-Écosse⁷⁷, écartant Belcher de cette position tant convoitée, mais qu'il n'avait pu s'assurer. Il restait maintenant à voir comment le nouveau gouverneur allait composer avec la population acadienne toujours présente à Halifax.

D'abord, quelques semaines plus tôt, Joseph Broussard dit Beausoleil, fameux chef des résistants acadiens, avait été arrêté à Pigiguit, avec des documents compromettants en sa possession⁷⁸. Il s'y trouvait une lettre adressée par de La Rochette, secrétaire ou émissaire du duc de Nivernais, ambassadeur de France à Londres, qui lançait une invitation aux Acadiens en Amérique du Nord à passer en territoire français, les enjoignant d'inscrire leurs noms sur des listes qu'on n'avait qu'à lui adresser par un intermédiaire à Londres. Cette lettre avait été reçue par Joseph LeBlanc dit Lemaigre via les Acadiens de Philadelphie qui, à leur tour, l'avaient reçue par l'entremise des Acadiens réfugiés en Angleterre juste avant leur départ pour la France, en mars 1763⁷⁹. Beausoleil avait été arrêté sur le champ et conduit de Pigiguit à Halifax, où en compagnie de Lemaigre, il avait été interpellé par le conseil du gouverneur de la Nouvelle-Écosse afin de s'expliquer⁸⁰. On ne sait que peu de la suite de cette affaire qui, toutefois, créa presque un incident diplomatique à Londres, quand Belcher en a eu informé ses supérieurs⁸¹.

C'est dans ces circonstances que Montague Wilmot est arrivé à Halifax, lui qui connaissait déjà les Acadiens qui y étaient emprisonnés, puisqu'il avait été commandant du fort Cumberland en 1756–1757, à une époque où les résistants acadiens étaient très actifs dans la région de l'isthme de Chignectou. Malheureusement, son attitude envers la communauté acadienne ne fut guère meilleure que celle de son prédécesseur, Jonathan Belcher. Comme ce dernier, il désirait se débarrasser à tout prix des Acadiens et, à cet effet, il écrivit à Lord Halifax en décembre 1763, à la

-
77. NSARM RG1 vol. 41, n° 88, Montague Wilmot au Earl of Egremont, Halifax, 7 octobre 1763.
78. NSARM RG1 vol. 188, p. 403–406, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 18 août 1763.
79. CÉA A4-1-1, NSARM, fonds Isaac-Deschamps, vol. 32, p. 122–123, de La Rochette aux Acadiens [en Angleterre?], Liverpool, 18 mars 1763; post-scriptum signé par Alexis Trahan, Joseph Leblanc, Tranquille Prince et Alexis Boudro, sans date, [Angleterre]; deuxième post-scriptum de [Joseph LeBlanc] Lemaigre Le père à [Joseph] Broussard dit Beausoleil, Halifax, 30 juillet 1763.
80. NSARM RG1 vol. 188, p. 406–407, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 22 août 1763.
81. NSARM RG1 vol. 30, n° 21, Dunk Halifax au Earl of Hertford, St. James, 22 novembre 1763; n° 25, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James, 26 novembre 1763; n° 31, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James, 9 juin 1764; NSARM RG1 vol. 40, n° 87, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 25 août 1763; n° 90, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 28 janvier 1764.

suite de la requête de Jacques Robin, qui avait, semble-t-il, reçu des Lords of Trade l'autorisation de rassembler les Acadiens à Miramichi pour y établir un poste de pêche, avec Jean Manach comme missionnaire⁸². Non seulement Wilmot déconseillait le retour de ce « *French Popish missionary, and a furious bigot* », mais il voyait d'un très mauvais œil le rassemblement d'un nombre important d'Acadiens dans un seul endroit, qu'il jugeait très dangereux pour la sécurité de la colonie, car ils pourraient ainsi créer des bases de ravitaillement pour une éventuelle expédition française. À ses yeux, ces Acadiens étaient non seulement « *all zealous Frenchmen and the most rigid Papists* », mais, en plus, ils avaient une grande influence sur les populations amérindiennes⁸³. Or, si on leur permettait de s'établir dans la colonie, Wilmot enjoignait Halifax de ne permettre aux Acadiens de s'établir qu'en petits groupes parmi les établissements déjà en place et dans des endroits où ils auraient le moins de contacts possibles avec les Amérindiens. Il proposait même de les installer dans les îles antillaises prises aux Français à la fin de la guerre, car selon lui, « *the further they are distant, the greater our safety* »⁸⁴. De leur côté, les autorités britanniques avaient déjà jugé que les Acadiens ne représentaient plus une menace à la sécurité interne de la colonie et à l'instar du général Jeffrey Amherst, il était préférable, selon eux, de laisser les Acadiens s'établir en Nouvelle-Écosse, où ils pourraient devenir de bons sujets⁸⁵.

82. NSARM RG1 vol. 40, n° 89, p. 5, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 10 décembre 1763.

83. *Ibid.* Ces arguments de Wilmot rappellent drôlement ceux évoqués par son prédécesseur, Jonathan Belcher.

84. NSARM RG1 vol. 40, n° 91, p. 15, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 22 mars 1764.

85. NSARM RG1 vol. 31, n° 10, p. 6–7, Extraits du procès-verbal du Board of Trade à Jonathan Belcher, 3 décembre 1762, Akins, p. 337–338. Voici ce qu'ils écrivent par rapport à la déportation avortée de l'été 1762: « *Their Lordships, however could not but be of opinion, that however expedient it might have been to have removed them at a time when the enterprizes of the Enemy threatened danger to the province, and it was weakened by the employment of great part of the troops stationed there upon another service, yet as that danger is now over and hostilities between the two nations have ceased, it was neither necessary nor politic to remove them, as they might, by a proper disposition, promote the interest of the Colony and be made useful members of society agreeable to what appears to be the sentiments of General Amherst in his letter to the Lt. Gov.* » La lettre à laquelle il est fait référence est la suivante: CÉA F912, PRO WO34/11, p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761, où il écrit qu'il n'a rien plus à cœur que l'avantage et la sécurité de la Nouvelle-Écosse: « *If the removal of the Acadians still remaining within the same could add to either, I should be the first to advise their Expulsion, but as under the new circumstances to that Valuable & Flourishing Province, I do not see that it can have anything to fear or apprehend from those Acadians, but on the contrary, that great Advantages might be reapt in Employing them properly. I must own, I should*

Entre temps, les Acadiens exilés dans les colonies anglo-américaines, de même qu'en Nouvelle-Écosse, y compris Halifax, répondirent en grand nombre à l'invitation lancée au printemps 1763 de passer en France. Nous disposons aujourd'hui de ces différentes listes, qui prennent quasiment l'allure d'un recensement des familles acadiennes dispersées en Amérique du Nord en 1763⁸⁶. Évidemment, toutes les familles ne répondirent pas à l'appel, mais nous osons croire qu'il s'agit de la grande majorité de celles-ci⁸⁷. Quoi qu'il en soit, les familles acadiennes gardées prisonnières à Halifax s'inscrivirent à cette liste au nombre de 161 familles ou 711 personnes⁸⁸, sur un total de 232 familles acadiennes comprenant 1 056 personnes présentes à Halifax et dans les environs, d'après un dénombrement envoyé par Wilmot à Londres, au printemps 1764, soit quelques mois après la liste du 12 août 1763⁸⁹. En outre, 76 chefs de familles acadiennes adressèrent une requête à Wilmot, le 12 mai 1764, réitérant leur volonté exprimée deux semaines plus tôt, le 29 avril 1764, à savoir qu'ils ne reconnaissaient d'autre souverain que le roi de France et demandaient qu'on leur fournît des provisions et des vaisseaux afin de se rendre en France ou en territoire français. Avec la fin de la guerre, selon eux, ils n'étaient plus prisonniers de guerre et devaient donc jouir de la liberté de passer dans le pays de leur choix, comme les Acadiens gardés

incline towards letting them remain in the Province, under proper Regulations and Restrictions. » Voir également la lettre d'Amherst à ce sujet, où il écrit que Belcher doit composer avec les Acadiens du mieux qu'il peut, mais qu'avec le départ des Français de Terre-Neuve : « *The Acadians may Doubtless Easily be kept under and may be obliged to work for their Livelyhood.* » CÉA F912, PRO WO34/11, p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762.

86. J.-Edmond Roy, « Documents relatifs aux Acadiens », *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, C. H. Parmelee, Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi, 1911, p. 598–648; René Baudry, « Liste des Acadiens prisonniers au Fort Beauséjour en 1763 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 1, n° 7, mars 1965, p. 21–26. D'ailleurs, la liste des familles acadiennes à l'Île-Saint-Jean et aux Îles-de-la-Madeleine en septembre 1763 vient tout juste d'être mise à jour par l'historien Christopher Hodson. Voir Archives nationales de France, fonds d'Estaing, 562AP16, f. 118, « Liste des habitants acadiens demeurants sur Lisle De St Jean et autres places De Laditte Isle », [17 septembre 1763]; Cole Hobson, « Historic Acadian document unearthed », *Moncton Times and Transcript*, le 31 janvier 2012; Marc-Samuel Larocque, « Pour trouver le maillon manquant dans l'histoire de l'Acadie », *L'Étoile de Shédiac*, le 9 février 2012.
87. Par ailleurs, à la fin de la liste des Acadiens d'Halifax, il est écrit : « *Il y a encore plusieurs familles dispersées le long des cottes de la mer qui Seront dans le meme Sentiment dont les noms ne sont pas ecrits icy.* » (*id.*, p. 631)
88. *Id.* « Liste des François Accadiens demeurants prisonniers à halifax... », 12 août 1763, p. 628–631.
89. NSARM RG1 vol. 40, n° 92, p. 1, *The number of Families of persons of French Acadians...*, Halifax, 22 mars 1764.

prisonniers en Angleterre qui étaient passés en France et ceux gardés en Caroline, qui s'étaient rendus au Cap-François⁹⁰. Par ailleurs, à l'été 1764, une invitation à cet effet, du gouverneur des îles Sous-le-Vent, toujours possessions françaises, circulait dans la région d'Halifax⁹¹.

Dans le même temps, Wilmot recevait la réponse du comte d'Halifax, qui abondait dans le même sens que lui, à savoir que les Acadiens qui décideraient de demeurer en Nouvelle-Écosse devaient être dispersés en petits groupes autour de la colonie⁹². Selon lui, il ne serait pas préférable de leur permettre de s'établir au Canada, en raison de la proximité avec la Nouvelle-Écosse et du fait qu'en plus, les terres des îles, récemment prises aux Français dans les Antilles, allaient être vendues lors de ventes publiques et ne seraient donc pas disponibles pour ces Acadiens. Enfin, Halifax ajoutait à la fin de sa lettre que le roi d'Angleterre considérait les Acadiens sur le même pied que ses autres sujets de profession catholique en Amérique du Nord et qu'ils n'avaient donc qu'à prêter le serment d'allégeance exigé d'eux en vue de s'établir et de jouir des mêmes privilèges et droits que les autres sujets britanniques⁹³. Par contre, en tant que sujets britanniques, on ne pouvait leur interdire de laisser la colonie ou le territoire britannique si telle était leur volonté. Évidemment, Halifax enjoignait Wilmot de faire tout en son pouvoir pour empêcher les familles acadiennes de passer en territoire étranger suivant les sollicitations ou manœuvres secrètes d'une puissance étrangère, en l'occurrence la France⁹⁴. Enfin, les instructions royales du 20 juillet 1764 allaient dans le même sens et Wilmot avait donc soumis ces propositions ou instructions aux membres du conseil de la Nouvelle-Écosse, qui avaient aussitôt préparé le texte du serment d'allégeance proposé aux Acadiens et avaient également proposé une liste de lieux où ces derniers pourraient s'établir. Or la majorité des familles acadiennes refusa cette offre et opta plutôt pour le départ en dehors de la Nouvelle-Écosse et, comme les autorités britanniques refusèrent de leur payer un passage à l'extérieur de la colonie, ces familles nolisèrent des vaisseaux pour se rendre directement au

90. NSARM RG1 vol. 40, n° 94, p. 1, Requête de Béloni Roy et 75 chefs de familles acadiennes, Halifax, 12 mai 1764, Akins, p. 347.

91. NSARM RG1 vol. 40, n° 95, p. 2, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 29 août 1764, Akins, p. 349. En septembre 1763, il semble qu'une telle invitation avait été lancée aux Acadiens exilés au Massachusetts. Voir NSARM RG1 vol. 31, n° 31, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James's, 9 juin 1764, Akins, p. 347-348. Voir également Charles Théodat aux Acadiens de la Nouvelle-Angleterre, Cap-François, le 26 juin 1764, Placide Gaudet, « Acadian Genealogy and Notes », *Canadian Archives for the year 1905*, vol. II, Ottawa, Dawson, 1906, p. 90.

92. *Ibid.*

93. *Ibid.*

94. *Ibid.*

Cap-François et, de là, au Mississippi, en route pour les Illinois, où elles projetaient un établissement⁹⁵. Ainsi donc, vers la fin de novembre 1764, environ 600 hommes, femmes et enfants quittèrent Halifax à bord de vaisseaux nolisés à destination de l'île de Saint-Domingue, où d'autres Acadiens de Philadelphie, de la Géorgie et de la Caroline s'étaient déjà rendus pour n'y trouver que la mort, soit un sort semblable à celui qui attendait les familles acadiennes parties d'Halifax, selon Wilmot, qui se réjouissait quand même à l'idée de voir partir ces gens quand il écrivait : « *Thus my lord, we are in the way of being relieved from these people who have been the bane of the Province, and the terror of its settlements.* »⁹⁶ Après le départ de ces familles acadiennes à l'automne 1764, plusieurs familles demeurèrent dans la région d'Halifax, avant de se disperser en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, voire à Miquelon, où se trouvent encore leurs descendants aujourd'hui.

Nous avons donc pu suivre les principaux événements qui ont marqué le séjour des Acadiens à Halifax après 1749, mais surtout à partir de 1755 et jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans. Revenons maintenant un peu en arrière pour voir quelle a été la place de l'île Georges dans cette histoire. D'abord, nous avons noté qu'aussi tôt que l'automne 1749 et l'hiver 1750, il se peut fort bien que des Acadiens aient été emprisonnés dans l'île. En novembre 1755, une cinquantaine de personnes, soit huit familles acadiennes de Mirligouèche furent déportées en Caroline du Nord à partir de l'île Georges, de même qu'un certain nombre de familles et d'individus en novembre 1758 et en novembre 1759, originaires pour la plupart de Cap-Sable. Peu de temps après le départ du vaisseau transportant les déportés de novembre 1759, un groupe de quelque 300 Acadiens du fleuve Saint-Jean était transporté à Halifax à bord de deux goélettes et gardé dans l'île Georges en attendant leur déportation en Angleterre, mais qui n'a jamais eu lieu⁹⁷. Il ne faut pas oublier également les quelque

95. NSARM RG1 vol. 40, n° 96, p. 5, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 9 novembre 1764, Akins, p. 349–350.

96. NSARM RG1 vol. 40, n° 97, p. 2, Montague Wilmot à Dunk Halifax, 18 décembre 1764, Akins, p. 350–351. Une partie de ces familles acadiennes, soit 231 personnes, arriva au printemps 1765 en Louisiane. Elles ont laissé de nombreux descendants. Voir Carl Brasseaux, *The Founding of New Acadia*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1996, p. 74. Par ailleurs, en nous basant sur les notes généalogiques de Stephen White, nous avons identifié au moins 223 membres de ce groupe, ainsi que 174 autres personnes établies dans la région de Saint-Jacques de Cahabannocer à la même époque, ce qui représente un peu moins de 400 personnes. Est-ce que les 200 autres personnes parties d'Halifax en novembre 1764 sont demeurées à Saint-Domingue? Il semble qu'une partie y soit demeurée, car nous y avons identifié au moins trois familles, dont deux établies à Môle-Saint-Nicolas et une à Port-au-Prince.

97. NSARM RG1 vol. 35, n° 45, p. 6, Charles Lawrence au Board of Trade, 11 mai 1760;

150 femmes et enfants acadiens qu'on avait gardés dans l'île à l'été et à l'automne 1756, avant de les renvoyer aux autorités coloniales françaises à Louisbourg en échange de matelots britanniques gardés prisonniers dans cette ville forteresse.

On a un autre groupe composé des familles acadiennes des rivières de Petcoudiac et de Memramcook et des lieux de refuge de la côte est du Nouveau-Brunswick actuel, soit quelque 300 individus qui avaient fait leur soumission aux Britanniques et qui s'étaient rendus au fort Cumberland à la fin de l'automne et dans le courant de l'hiver et du printemps 1760. De Beauséjour, ils avaient été transportés à Pigiguit à l'été 1760, d'où ils s'étaient rendus à pied jusqu'à Halifax, où on les gardait dans l'île Georges en attendant leur déportation avec les familles acadiennes du fleuve Saint-Jean. En tout, il se trouvait donc environ 600 personnes à Halifax, dont une bonne partie dans l'île Georges, de l'hiver 1760 jusqu'au printemps 1761. Plusieurs de ces Acadiennes et Acadiens étaient dans un piètre état, puisque le gouverneur, Charles Lawrence, avait demandé au docteur Alexander Abercrombie de les soigner aux frais du gouvernement⁹⁸. C'est également à l'hiver 1761 que l'abbé Jean Manach avait été incarcéré dans l'île en attendant d'être déporté en Angleterre, via New York. Or, comme nous l'avons vu précédemment, à l'arrivée de l'ingénieur John Henry Bastide à la fin mai 1761, pour diriger des travaux de fortifications à Halifax, plusieurs hommes acadiens furent embauchés comme charpentiers. Bastide en demandait 150, alors que Jonathan Belcher en demandait 120 autres pour aller assister les colons anglo-américains dans la réparation des levées et aboiteaux de la région des Mines⁹⁹. Cela représente un nombre appréciable d'hommes qui, semble-t-il, purent quitter leur lieu d'incarcération, c'est-à-dire l'île Georges, pour aller travailler en ville ou à la campagne. De fait, dans un rapport des hommes acadiens employés dans les travaux de fortification daté du 24 juillet 1761, on indique le nombre d'hommes qui sont absents du travail, dont plusieurs en raison d'une maladie, alors qu'un seul est toujours détenu dans l'île

NSARM RG1 vol. 188, p. 110–111, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 30 novembre 1759; CÉA A4-1-3, NSARM RG1 vol. 165, Richard Bulkeley à Sylvanus Cobb, Halifax, 28 décembre 1759.

98. CÉA F912, PRO WO 34/12, p. 118b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 9 mai 1761. Il écrit: « *The late Brigadier Lawrence appointed Dr. Alexander Abercrombie to take care of the French Prisoners that have been kept at Halifax and upon Georges Island ever since the beginning of February 1760, but Mr Lawrence having died before any settlement was made for the Doctor's payment... there have not been less than five hundred of these people, and numbers of them almost constantly out of order.* »

99. CÉA F912, PRO WO 34/12, p. 134, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761.

comme prisonnier¹⁰⁰. Soit cet homme, Jean-Baptiste Broussard, le fils d'Alexandre, a refusé de travailler pour le compte des Britanniques, soit il a été gardé comme prisonnier dans l'île pour une raison quelconque, telle que l'insubordination. En outre, même à l'été 1762, dans le plus fort de la crise de panique qui s'empara de la population civile et militaire de la ville d'Halifax, il ne semble pas que les Acadiens aient été gardés dans l'île, puisque Belcher et le conseil semblent s'accorder pour dire que 915 personnes, dont 400 hommes capables de porter les armes, étaient gardées dans des casernes nuit et jour par les habitants de la ville, tâche jugée très difficile à supporter pour ces gens, ces casernes étant le seul endroit en ville où garder tant de personnes¹⁰¹. De plus, on craignait que, laissés sans surveillance durant une attaque ennemie, ces prisonniers acadiens puissent incendier la ville et se joindre à l'ennemi¹⁰². Il est donc très évident que ce ne fut pas dans l'île Georges que ces 915 personnes ont été gardées en attendant leur déportation à Boston. Comment auraient-ils pu mettre le feu à la ville à partir de cette île? Cependant, il se peut fort bien qu'on ait transporté ces gens dans l'île juste avant leur embarquement, qui se fit au tout début d'août 1762, quoiqu'il n'en soit fait mention nulle part dans les documents officiels. Nous pouvons supposer qu'un certain

100. CÉA F912, PRO WO 34/14, p. 96, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761, SHA, p. 293–294.

101. NSARM RG1 vol. 221, n° 19, Mémoire de la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse à Jonathan Belcher, 12 août 1762, Akins, p. 315–318. La sixième raison évoquée pour justifier la déportation de 1762 étant la suivante : « *That these French neutrals, as they are now collected together, are at present a heavy charge upon the inhabitants, especially the laboring people, who are obliged to mount guard every third day and night in their turns, to prevent the escape of the prisoners confined only in open Barracks, there being no place of close confinement to contain such a number.* »; CÉA F912, PRO WO 34/11, p. 120, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762 où il écrit : « *... but we are destitute of the means, Confinement is the first which offers itself to consideration, but here is no other than of their ordinary abode, the Barracks.* »; NSARM RG1 vol. 219, n° 110, procès-verbal du conseil de guerre, le 23 juillet 1762. Voici ce que Bastide répond au conseil lorsqu'on lui demande s'il a suspendu les travaux en cours, afin de procéder aux travaux de fortifications jugés plus urgents : « *... all the people are taken off for the present Services, excepting the French prisoners at work upon the wharf at the Lumber yard who are only out of confinement by day upon tickets of leave and employed as axmen by order of Major General Amherst.* » Par ailleurs, trois jours auparavant, Bastide informait Amherst : « *The wharf at the Lime Kiln yard is well advanced we have kept Fifty of the French axmen to this work.* » CÉA F912, PRO WO 34/14, p. 43, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 20 juillet 1762.

102. NSARM RG1 vol. 188, p. 323–326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762, Akins, p. 323–325. Une des raisons évoquées est la suivante : « *... more especially as there is no Stronghold or Place to secure them in; and that during any Attack they might take the Opportunity of Setting Fire to the Town and Joining the Enemy.* »

nombre ait été gardé dans l'île après leur retour de Boston, mais rien ne nous permet de l'affirmer. De fait, il est possible que Joseph Broussard, dit Beausoleil, et un dénommé LeBlanc (Joseph Lemaigre?) aient été gardés là en attendant leur déportation en Angleterre, où on signale leur présence à l'hiver 1763¹⁰³, mais il n'en est fait aucune mention dans la correspondance de Belcher ou d'autres administrateurs britanniques, ni dans les documents officiels. Il se peut fort bien que Beausoleil et Joseph LeBlanc, dit Lemaigre, aient été incarcérés dans l'île en attendant de rencontrer les membres du conseil pour leur interrogatoire, en août 1763, mais, là encore, aucune mention spécifique n'est faite à ce sujet non plus.

À notre connaissance, le plus grand nombre de prisonniers acadiens incarcérés dans l'île en même temps se chiffre à près de 600 personnes, qui y ont été gardées entre février 1760 et mai 1761. Le second groupe, par ordre d'importance, semble avoir été celui des familles acadiennes capturées à Cap-Sable à l'été 1759, comprenant quelque 151 individus qui ont été déportés, en novembre 1759, avec une demi-douzaine de personnes du fleuve Saint-Jean capturées à l'hiver 1759 et conduites à Halifax par la suite. Enfin, il faut avouer que nous ne disposons pas de toutes les informations relatives aux familles acadiennes qui ont demeuré à Halifax et dans les environs après 1760, car, si l'on se base sur les données du dénombrement effectué par Wilmot au début de 1764, il est évident que plusieurs familles ou individus ont échappé à notre enquête basée sur les notes généalogiques ou le dictionnaire généalogique des familles acadiennes produit par Stephen White au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson. En effet, nous nous rendons compte que certaines familles ou individus qui ont séjourné à Halifax et dans les environs ne figurent pas dans la liste du 12 août 1763, qui contient 161 familles ou 711 individus se disant prêts à passer en territoire français. Nous savons que plusieurs familles ou individus demeuraient dans la région de Chezzetcook, entre autres, à cette époque ou, du moins, dans le voisinage immédiate d'Halifax. Nous pensons notamment aux familles de Louis Petitpas et de Jean-Baptiste Roma, serviteurs du père Pierre Maillard, qu'ils ont accompagné de l'île Royale lors de leur soumission aux autorités britanniques au printemps 1760. Par ailleurs, dès l'été 1760, Lawrence identifie ces deux individus, avec un certain nombre d'Acadiens, comme étant des personnes capables de travailler à la réparation des levées et aboiteaux et dont les noms ne figurent pas dans la liste du 12 août 1763¹⁰⁴. De plus, nous remarquons, que dans

103. Public Record Office, Admiralty 2, vol. 535, p. 316, Ordre d'envoyer chez les autres Français neutres en Angleterre, les Acadiens Beausoleil et LeBlanc arrivés à Chatham, 1763.

104. CÉA F912, PRO WO34/17, p. 122. Amherst, p. 287, Charles Lawrence à Edward Whitmore, Halifax, 29 septembre 1760. Toutes ces familles habitent dans la région

la liste des hommes malades ou absents pour le travail au mois d'août 1761, plusieurs n'ont même pas été identifiés par Stephen White, dans ses recherches généalogiques, comme ayant demeuré dans la région d'Halifax, alors qu'il en a identifié plusieurs autres dont on ne trouve la mention nulle part dans les documents de l'époque¹⁰⁵. Il ne faut pas oublier qu'il existe un écart de près de 350 personnes entre la liste du 12 août 1763 et le dénombrement de Wilmot du 22 mars 1764. Ce sont évidemment des personnes que cela n'intéressait pas de passer en territoire français ou encore des personnes qui sont venues s'ajouter par après au groupe du 12 août 1763. En effet, nous remarquons un va-et-vient entre le fort Edward et Halifax entre 1762 et 1763. Malheureusement, nous ne disposons pas de liste des Acadiens de fort Edward désireux de passer en territoire français, ce qui nous permettrait de faire des comparaisons et d'identifier ainsi les familles ou individus qui sont passés de fort Edward à Halifax entre l'été 1763 et l'hiver 1764, quand le dénombrement de Wilmot a été effectué. Quoi qu'il en soit, en nous basant sur les notes généalogiques de Stephen White, nous avons réussi à identifier au moins 800 personnes qui ont demeuré à Halifax à un moment ou un autre entre 1759 et 1764. (Voir l'annexe¹⁰⁶.)

Certes, l'île Georges a définitivement servi de lieu de détention ou d'incarcération pour de nombreux Acadiens et Acadiennes, autant enfants

de Chezzetcook au début des années 1760 et elles comptent au moins une trentaine de personnes. Les hommes identifiés dans la lettre de Lawrence sont : Abraham Lavandier, Amand Breau, Sigismond Breau, Jean-Baptiste Roma, Jacques Petitpas et Jean Petitpas, de même que Louis Petitpas et Joseph Petitpas, qui sont au service de Pierre Maillard.

105. CÉA F912, PRO WO34/14, p. 96, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761. Voici la liste des hommes malades qui ne figurent pas dans la liste du 12 août 1763 : Solomon Maillet, Michel Blanchard, Jean-Baptiste Labauve, Charles Comeau, Ambroise Blanchard, Justin Comeau et Pierre Lalande. Voir, en annexe, la liste tirée des notes généalogiques de Stephen White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, deuxième partie, manuscrit. Nous désirons remercier M. White de nous avoir donné accès à ces précieux renseignements généalogiques, sans quoi notre étude aurait été incomplète.
106. L'annexe intitulée *Liste des familles acadiennes et individus qui ont séjourné à Halifax entre 1759 et 1764* comprend les éléments suivants : le nom de l'époux; le prénom de l'époux suivi de la numérotation du *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* (DGFA) de Stephen A. White et, entre parenthèses, le nom du père de l'époux suivi de son numéro dans le DGFA; le nom de l'épouse; le prénom de l'épouse et, entre parenthèses, le nom du père de l'épouse suivi de son numéro dans le DGFA; la date d'union; le lieu d'origine du ménage ou de l'époux; le lieu de refuge de la famille ou de l'individu entre 1760 et 1762; les familles acadiennes et individus figurant dans la liste du 12 août 1763 à Halifax identifiés par le mot « oui »; le nombre total de personnes présentes à Halifax en 1763 et le lieu d'établissement de la famille acadienne ou de l'individu après 1764.

qu'adultes, entre 1755 et 1764, en attendant leur déportation dans les colonies anglo-américaines ou en Angleterre. Toutefois, nous sommes loin du nombre avancé par Dianne Marshall, qui prétend qu'il y a eu des milliers d'Acadiennes et d'Acadiens incarcérés dans l'île en attente de leur embarquement pour la déportation¹⁰⁷. Elle avance un chiffre de près de 1 800 personnes qui auraient été gardées dans l'île en même temps¹⁰⁸. Comme nous avons pu le démontrer, il n'y a jamais eu, en même temps, autant de prisonniers acadiens à Halifax et encore moins dans l'île Georges durant toute la période qui a fait l'objet de cette enquête.

107. Dianne Marshall, *op. cit.*, p. 35, 90 et 105.

108. *Id.*, p. 100.

Annexe

Annexe I

Liste des familles acadiennes et individus qui ont séjourné à Halifax entre 1759 et 1764

Nom	Prénom	Nom de l'épouse	Prénom de l'épouse	Union	Lieu d'origine	Lieu de refuge	1763	Total	Lieu d'établissement
Arseneau	Charles7 (Pierre2)	Breau	Cécile (Antoine2)	v1722	Malpèque	Ristigouche 1760	Oui	7	
Arseneau	Jean29 (Jean10Pierre2)	Bergeron	Judith(Barthélemy3)	v1751	Malpèque(?)		Oui	6	Saint-Jacques de Cabahannocor
Arseneau	Pierre41 (Jean10)	Bergeron	Anne (Barthélemy3)	v1761	Malpèque		Oui	3	Saint-Jacques de Cabahannocor
Arseneau	Joseph44 (Jean10)	Bergeron	Marie (Augustin5)	av1763	Malpèque		Oui	2	Saint-Jacques de Cabahannocor
Aupin	Jean-Louis1	Hébert	Rose	v1762		Ristigouche 1760	Oui	3	
Babin	Pierre35 (Joseph14)	Bois	Cécile (Pierre1)	v1757	Piguit	Nipisiguit 1761	Oui	5	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Babin	Basile39 (Claude7)	Saulnier	Marie-Anne (Jacques5)	v1760	Hal Grand-Pré		Oui	3	Saint-Jacques de Cabahannocor
Babin	Charles-Victor50 (Jean9)	Godin	Cécile (Charles5)	v1766	Hal Grand-Pré	Nipisiguit 1761	Oui	1	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Babin	Joseph53 (Joseph14)	Surette	Madeleine (Pierre3)	v1767	Hal Piguit		Oui	1	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Babineau	Charles13 (Clément4)	Guilbeau	Anne (Joseph5)	1760	Risti Port-Royal	Rist. 1760 Nipis 176	Oui	3	Saint-Martinville
Belliveau	Joseph14bis	Gaudet	Anne	v1754	Port-Royal(?) PLJ	Ristigouche 1760	Oui	4	
Bergeron	Augustin5 (Barthélemy1)	Dugas	Marie (Claude2)	v1729	Rivière Saint-Jean		Oui	5	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bergeron	Jean-Baptiste8 (Barthélemy)	Caissie	Catherine (Michel8)	v1750	Rivière Saint-Jean		Oui	6	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bergeron	Charles10 (Barthélemy2)	Arseneau	Isabelle (Jean10)	v1752	Rivière Saint-Jean		Oui	5	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bernard	Pierre15 (Joseph8)	Gaudet	Anne (Guillaume12)	1746	Beaubassin	Ristigouche 1760	Oui	8	
Bernard	Paul17 (Joseph8)	Gaudet	Marguerite (Guillaume12)	v1748	Beaubassin	Ristigouche 1760	Oui	6	
Bernard	Pierre21 (Jean-Baptiste6)	Arseneau	Marguerite (Jean10)	v1753	Beaubassin(?)		Oui	6	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bernard	Michel24 (Jean-Baptiste6)	Guilbeau	Marie (Joseph5)	1761	Risti Beaubassin	Nipisiguit 1761	Oui	3	Saint-Martinville
Blanchard	Honoré21 (Antoine5)	Girouard	Marie-Josèphe (Charles13)	1739	Port Memramcook	BOuines1761FEdw1	Oui	5	
Blanchard	Olivier39 (René15)	Amireau	Catherine-Josèphe (Pierre4)	av1752	Petcoudiac	Rist1760 Nipi1761	Oui	5	Caraquet
Blanchard	Guillaume47 (Charles10)	Bourel	Catherine (François1)	v1760	Hal Port-Royal	Cara1761FEdw1762	Oui	3	Nouvelle-Orléans
Blanchard	Toussaint16 (Jean-Baptiste)	Bertrand	Angélique (Claude4)	1727	Port Petcoudiac		Oui	7	Cherbourg
Blanchard	Pierre2 (Pierre1)	Dugas	Jeanne (Joseph8)	v1750	Por Port-Toulouse	Rist1760 Nipi1761	Oui	6	Chéticamp
Bonnevie	Jacques3 (Jacques2)	Thébeau	Marie-Madeleine (Jacques-Fr	v1759	Pointe-des-Beaur	Rist1760 Nipi1761Ff	Oui	3	Tracadie (N-É)
Bonnevie	Amand4 (Jacques2)	Gaudet	Catherine (Pierre30)	1760	Ristij Pointe-des-Beaur	Nipi1761fbsjr1761	Oui	3	Miquelon
Boudrot	Joseph96 (Anselme26)	Haché	Marie-Jeanne (Jacques8)	1761	Ristij Beaubassin		Oui	2	Nipisiguit
Boudrot	Jean97	Guilbeau	Marguerite (Joseph5)	v1762	Port-Royal		Oui	2	Saint-Martinville
Bourg	Charles24 (Abraham6)	Boudrot	Anne (Charles13)	v1726	Port Tracadie ISJ	Ristigouche 1760	Oui	13	Saint-Martinville, Opelousas
Bourg	Jean76 (Michel13)	Arseneau	Marie-Madeleine (François1É	v1760	Beaubassin		Oui	3	Cocagne
Bourg	Joseph78	Léger	Anne-Marguerite (Jean-Bapti	v1761		Nipisiguit 1761	Oui	3	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bourg	Joseph87 (Joseph26)	Comeau	Catherine (Ambroise25)	v1763	Beaubassin	Rist1760 Nipi1761	Oui	1	Bonaventure
Bourg	Jean91 (Joseph26)	Surette	Marie-Rose (Pierre3)	v1764	Beaubassin		Oui	1	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Bourgeois	Jean-Jacques23 (Claude7)	Cyr	Marie (Pierre3)	av1754	Beaubassin	Rist1760 Nipi1761Ff	Oui	4	
Bourgeois	Joseph36 (Paul13)	Girouard	Marie-Josèphe (Claude14)	1759	Risti Beaubassin	Nipisiguit 1761	Oui	7	Saint-Jacques de Cabahannocor
Bourgeois	Michel40 (Michel14)	Haché	Marie-Josèphe (Jean10)	1761	Risti Beaubassin	Rist1760 Nipi1761Ff	Oui	3	
Breau	Joseph42 (Jean9)	Bois	Judith (Pierre1)	v1753	Por Port-Toulouse		Oui	4	Chezzetcook
Breau	Jean51	Non-identifiée		v1760			Oui	3	
Breau	Amand62 (Jean9)	Bonnevie	Théotiste (Jacques2)	v1763	Hal Grand-Pré	Nipisiguit 1761	Oui	2	Chezzetcook, Cocagne, Havre-Boucher
Broussard	Joseph-Grégoire11 (Alexan	Trahan	Ursule (René8)	v1750	Petcoudiac		Oui	4	Saint-Martinville
Broussard	Victor-Grégoire15 (Alexand	LeBlanc	Isabelle (René32)	v1752	Petcoudiac		Oui	4	Saint-Martinville
Broussard	Jean-Baptiste16 (Alexandre	Brun	Anne (François8)	v1754	Petcoudiac		Oui	4	Saint-Martinville
Broussard	Raphaël18 (Joseph5)	LeBlanc	Rose (René32)	v1755	Petcoudiac		Oui	4	Nouvelle-Orléans

Nom	Prénom	Nom de l'épouse	Prénom de l'épouse	Union	Lieu d'origine	Lieu de refuge	1763	Total : Lieu d'établissement
Broussard	Athanase19 (Joseph5)	Bourgeois	Anne-Marie (Paul13)	v1758	Petcoudiac		Oui	5 St-Jacques de Cabahannocer, St-Martinville
Broussard	Anselme20 (Alexandre4)	Dugas	Madeleine (Jean20)	v1759	Petcoudiac	Cara1761Fedw1762	Oui	5 Saint-Martinville
Broussard dit	Alexandre4 (François1)	Thibodeau	Marguerite (Michel5)	1724	Port Petcoudiac		Oui	6 Saint-Martinville
Brun	Michel19 (Claude6)	Michel	Anne (Jacques7)	av1754	Chipoudie		Oui	2 Opelousas
Chalou	Jean-Baptiste1 (Pierre-Fran	Godin dit Boisjoli	Godin (Charles15)	1763	Halifax		Oui	3 L'Isle-Verte Kamouraska
Chiasson	Joseph26 (Abraham9)	Saulnier	Anne (Étienne9)	v1761	Beaubassin		Oui	4 Saint-Jacques de Cabahannocer
Comeau	Jean-Baptiste37 (Jean-Bapt	Henry dit Robert	Marie (Germain5)	1744	Beal Malpèque			5 Memramcook
Comeau	Michels55 (Jean16)	Girouard	Marie (Michel17)	1756	Petc Chipoudie		Oui	5 Saint-Martinville Opelousas
Comeau	Michel59	Non-identifiée		v1759			Oui	5
Comeau	Charles73 (Jean26)	Savoie	Anastasie (Paul6)	v1765	Chipoudie			1 Opelousas
Comeau	Justinien54 (François20)	Bastarache	Nathalie (Pierre4)	1756	Petc Petcoudiac	Annapolis Royal1763		4 Meteghan
Cormier	Joseph32 (Pierre11)	Saulnier	Marguerite (Jacques5)	v1759	Beaubassin		Oui	5 Opelousas
Cormier	Jean-Baptiste50 (Jean-Bapt	Bourg	Marguerite (Joseph41)	v1768	Beaubassin		Oui	1 Saint-Martinville
Corporon	Eustache9 (Jean2)	Viger dit Brigeau	Angélique (François2)	v1749	Cap-Sable(?)		Oui	7 Sainte-Anne-du-Ruisseau
Cyr	Jacques29 (Pierre14)	Dugas	Anne-Angélique (Joseph25)	1762	Halif Beaubassin		Oui	3 Miquelon
Cyr	Jean30 (Jean8)	Dugas	Marguerite-Josèphe (Joseph2	1763	Beaubassin		Oui	2 Miquelon
d'Amours de	Joseph-Marie17 (Louis7)	Roy	Geneviève (François3)		Rivière Sa v1747		Oui	10 Miquelon
Deveau	Jacques14 (Jacques3)	Robichaud dit Cade	Marie-Madeleine (Pierre15)	1751	Port Saint-Pierre-du-Nord			4 Rivière-aux-Saumons Pointe-de-l'Église
Doiron	Pierre42 (Pierre16)	Léger	Marguerite (Jean4)	v1758	Beaubassin			4 Tidiche
Doucet	Michel61(Laurent21)	Martin	Marguerite (Charles9)	1749	Port Port-Royal	Rist1760 Nipi1761	Oui	10 Saint-Martinville
Doucet	Paul86 (Pierre-Paul41)	Brun dit Pellerin	Agnès (François8)	v1763	Port-Royal	Nipisiguit 1761	Oui	2 Saint-Martinville
Dubois	Paul17 (Jean5)	Non-identifiée		v1756?	Petcoudiac		Oui	6
Dugas	Jean20 (Abraham7)	Godin	Marie-Charlotte (Gabriel4)	v1734	Rivière Saint-Jear	Ristigouche 1760	Oui	10 St-Martinville St-Jacques de Cabahannocer
Dugas	Joseph25 (Joseph8)	Arseneau	Isabelle (Abraham3)	m2 1762 (Port-Toulouse	Rist1760Nipi1761	Oui	5 Miquelon
Dugas	Abraham32 (Joseph8)	LeBlanc	Marguerite (Bernard20)	1748	Grar Port-Toulouse	Rist1760Nipi1761	Oui	9 Miquelon
Dugas	Joseph41 (Jean20)	Bergeron	Cécile (Barthélemy3)	v1754	Rivière Saint-Jean		Oui	7 St-Martinville St-Jacques de Cabahannocer
Duon	Honoré3 (Jean-Baptiste1)	Vincent	Anne-Marie (Michel3)	v1742	Port-Royal	Fort Edward 1761-2		5 Saint-Jacques-de-Cabahannocer
Duon	Charles10 (Jean-Baptiste1)	Préjean	Marie-Josèphe (Charles7)	v1759	Hal Port-Royal	Fort Edward 1761-2		3 Saint-Martinville
Gaudet	Jean36 (Guillaume12)	Gaudet	Marguerite (Pierre19)	1748	Beaubassin		Oui	8
Gauthier	Joseph-Nicolas15 (Joseph-N	LeBlanc	Anne (Joseph29)	v1760	Hal Port-Royal [S]	Ristigouche 1760	Oui	3 Miquelon
Giraud	Guillaume2 (Louis)	Comeau	Anne (Abraham8)	1760	Ristigouche	Fort Edward 1761-2	Oui	7 Port-au-Prince
Girouard	Louis dit Paul20 (Pierre5)	Thibodeau	Marie (Charles10)	v1736	Malpèque	Ristigouche 1760	Oui	6 Bouctouche Saint-Martinville
Godin	Bonaventure28	Thibodeau	Théotiste (Charles24)	v1760	Rivière Saint-Jean		Oui	3 Saint-Jacques de Cabahannocer
Godin dit Bez	Paul40 (Joseph9)	Dugas	Madeleine (Joseph11)	v1769	Rivière Saint-Jear	Fort Edward 1762	Oui	1 Arichat
Godin dit Bel	Charles15 (Gabriel4)	Melanson	Marie (Charles7)	1733	Port Rivière Saint-Jear	Fort Edward 1762	Oui	10 Arichat Chezzetcook
Godin dit Bel	Bonaventure19 (Gabriel4)	Bergeron	Marguerite (Barthélemy3)	m2v1740	Rivière Saint-Jean		Oui	9 Saint-Jacques de Cabahannocer
Godin dit Bel	Barthélemy27 (Joseph9)	Martin	Marie-Josèphe (Jean-Baptiste	v1760	Rivière Saint-Jean		Oui	3 Saint-Jacques de Cabahannocer
Godin dit Lin	Jean-Baptiste10 (Gabriel4)	Bourg	Anastasie (Alexandre8)	v1729	Rivière Saint-Jean		Oui	5 Saint-Jacques de Cabahannocer
Godin dit Lin	Alexandre20 (Jean-Baptiste	Bergeron	Anne (Michel2)	v1751	Rivière Saint-Jean		Oui	7 Saint-Jacques de Cabahannocer
Gravois	Pierre (Joseph2)	Bourgeois	Rosalie (Claude7)	v1750	Beaubassin	Rist1760Nipi1761	Oui	7 Saint-Jacques de Cabahannocer
Gravois	Charles4 (Joseph2)	Bourg	Marie-Madeleine (Pierre22)	v1752	Beaubassin		Oui	4 Môle Saint-Nicolas
Gravois	Jean5 (Joseph2)	Bugeaud	Marie-Anne (Joseph2)	v1758	Beaubassin	Rist1760Nipi1761	Oui	4
Grenon	François2	Breau	Marie-Madeleine (Jean9)		1761			3 Chezzetcook Arichat
Guilbeau	Joseph5 (Charles2)	Michel	Madeleine (Jacques2)	1733	Port Port-Royal	Rist1760Nipi1761	Oui	8 Saint-Martinville
Guilbeau	Joseph10 (Joseph5)	Saint-Étienne de La	Jeanne-Charlotte (Charles5)	1763	Halif Port-Royal	Rist1760Nipi1761	Oui	2 Miquelon

Nom	Prénom	Nom de l'épouse	Prénom de l'épouse	Union	Lieu d'origine	Lieu de refuge	1763 Total	Lieu d'établissement
Guispet		Non-identifiée	veuve	v1760			Oui	3
Haché dit Gal	Jean10 (Michel2)	Gravois	Marguerite (Joseph2)	v1740	Beaubassin	Rist1760Nipi1761FE	Oui	7
Hébert	Jean-Baptiste51 (Jean-Emm)	Robichaud	Claire (Charles2)	v1735	Memramcook	Miramichi 1761	Oui	4 St-Martinville St-Jacques de Cabahannocer
Hébert	Bénonie68 (Jean-Emmanuel)	Savoie	Jeanne (François3)	1741	Beat Memramcook	Miramichi 1761 FEdw1762	Oui	6 Saint-Martinville
Hébert	Joseph132 (Jean25)	Bergeron	? (Barthélemy3)	v1758	Beaubassin		Oui	5 Saint-Jacques de Cabahannocer
Hébert	Jean-Baptiste140 (Antoine7)	Thibodeau	Marie-Rose (Pierre26)		1760 Halifax			4 Saint-Martinville
Hébert	Joseph154	Hébert	Françoise (Bénonie68)	v1763				2 Saint-Martinville
Hugon	Joseph5 (Louis1)	Broussard	Marie-Théotiste (Alexandre4)	v1755	Petcoudiac		Oui	3 Saint-Martinville
Johnson	Charles5 (William1)	Aucoin	Marie (Joseph9)	v1744	Grand-Pré		Oui	3 Opelousas
Labauve	Antoine13 (Jean7)	Vincent	Anne (Pierre13)	v1758	Chipoudie	Ristigouche 1760	Oui	7 Saint-Jacques de Cahabannocer
Labauve	Simon15 (Jean7)	Vincent	Marie (Pierre13)	v1758	Chipoudie	Rist1760FEdw1762	Oui	3
Labauve	Jean-Baptiste17 (Charles8)	Broussard	Françoise (Joseph5)	v1769	Petcoudiac			1 Saint-Martinville
Lalande	Joseph4 (Pierre1)	Lapierre	Françoise (Jacques3)	v1745	Petcoudiac		Oui	3 Le Havre
Lalande	Pierre							1
Landry	Pierre119	Non-identifiée				Fort Edward 1761-2	Oui	5
Landry	Joseph	Non-identifiée					Oui	4
Lanoue	Michel7 (Pierre2)	Belliveau	Marie-Judith (Charles4)	1742	Port Memramcook	Ristigouche 1760	Oui	6 Saint-Jacques de Cabahannocer
Lasalle	Jean10 (Michel2)	Non-identifiée		v1752			Oui	7
LeBlanc	Joseph29 (Antoine4)	Bourg	Anne (Alexandre8)	1719	Grar Port-Toulouse	Nipisiguit 1761	Oui	3 Belle-Île-en-Mer
LeBlanc	René106 (René15)	Blanchard	Anne (René15)	v1752	Grand-Pré	Rist1760P-Bona176:	Oui	6 Arichat
LeBlanc	Alexandre125 (Joseph23)	Boudrot	Marguerite (Joseph23)	v1756	Por Port-Toulouse	Rist1760Nipi1761	Oui	5 Arichat
LeBlanc	Paul133 (Joseph29)	Saint-Étienne de La	Anne (Charles5)	1757	Miré Port-Toulouse	Rist1760Nipi1761	Oui	8 Miquelon
LeBlanc	Simon-Joseph138 (René32)	Thibodeau	Catherine (Paul20)	v1759	Petcoudiac		Oui	5 Saint-Martinville
LeBlanc	Pierre-Victor148 (René32)	Saulnier	Marguerite (Charles11)	v1763	Petcoudiac		Oui	3 Memramcook
Léger	Joseph dit Fluzan7 (Jacques)	LeBlanc	Claire (René32)	1744	Beat Petcoudiac	Cara1761FEdw1762	Oui	7 Dieppe
Léger	Paul8 (Jacques3)	Savoie	Modeste (Paul6)	v1750	Petcoudiac	Cara1761FEdw1762	Oui	6 Pointe-Coupée
Lemire	Joachim-Bénonie3 (Pierre1)	Part	? (Pierre3)	v1759	Piguit		Oui	4 Saint-Jacques de Cabahannocer
Maillet	Antoine-Salomon6 (Jacque)	Blanchard	Marguerite (Honoré21)	m2 v1761	Grand-Pré			4 Pointe-de-l'Église Richibouctou
Martin	Ambroise15 (René5)	Comeau	Émilienne (Jean-Baptiste13)	m2v1741	Malpèque		Oui	4 Saint-Jacques de Cabahannocer
Martin	Simon28 (François10)	Amireau	Théotiste (Pierre4)	v1752	Petcoudiac		Oui	7 Rustico
Martin	Ambroise36 (Ambroise15)	Godin dit Beauséjour	Marie-Madeleine (Joseph9)	v1758	Malpèque		Oui	8 Saint-Jacques de Cabahannocer
Martin	Joseph Martin37 (Ambroise)	Pitre	Marguerite (Jean12)	1760	Rist Malpèque		Oui	2 Saint-Jacques de Cahabannocer
Melanson	Paul-Honoré32 (Paul11)	Breau	Marie-Josèphe (Ambroise13)	v1748	Petcoudiac		Oui	8 Saint-Jacques de Cahabannocer
Nuirat	Michel2 (Jean-Jacques1)	Aucoin	Marguerite (Pierre16)	m21759 R	Beaubassin		Oui	5
Part	Pierre3 (Pierre1)	Godin	Angélique (Gabriel4)	v1737	Rivière Saint-Jean		Oui	7 Saint-Jacques de Cahabannocer
Pellerin	Charles15 (Bernard4)	Thibodeau	Isabelle (Paul20)	m2v1759	Chipoudie	Rist1760Nipi1761	Oui	2 Saint-Martinville
Pellerin	Grégoire16 (Bernard4)	Préjean	Cécile (Charles7)	1752	Port Port-Royal	Rist1760Nipi1761	Oui	7 Pointe-Coupée
Pitre	Joseph22 (Jean12)	Darois	Madeleine (Jean2)	v1752	Petcoudiac	Ristigouche 1760	Oui	7
Pitre	Charles27 (Claude2)	Blanchard	Marie-Angélique (Jean17)	v1753	Chipoudie	Ristigouche 1760	Oui	2 Saint-François-du-Lac
Pitre	Pierre32 (Pierre11)	Bourg	Marguerite (Charles24)	v1756	Chipoudie		Oui	6 Saint-Martinville
Poirier	Michel44 (François9)	Lemire	Pétronille (Pierre1)	1748	Beat Beaubassin		Oui	4
Poirier	Jean-Baptiste49 (François9)	Non-identifiée		v1752			Oui	7
Poirier	Pierre55 (Ambroise19)	Girouard	Marguerite (Germain11)	v1754	Beaubassin	Ristigouche 1760	Oui	8 Tignish Rustico
Poirier	Michel58 (Joseph17)	Richard	Judith (Alexandre18)	v1756	Beaubassin	Rist1760Nipi1761	Oui	6 Arichat
Poirier	Joseph59 (Joseph18)	Lavigne	Marguerite (Nicolas1)	v1757	Por Port-Toulouse	Rist1760Nipi1761	Oui	4 Rustico

Nom	Prénom	Nom conjointe	Prénom épouse	Union	Lieu d'origine	Lieu de refuge	1763	Total	Lieu d'établissement
Portale	René1	Non-identifiée					Oui	3	
Pothier	Dominique7 (Pierre3)	Surette	Anne (Pierre3)	1753	Petc Petcoudiac	Fort Edward 1761-2		6	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Richard	Pierre59 (Alexandre18)	Dugas	Marguerite (Louis22)	v1752	Malpègue		Oui	6	Opelousas
Richard	Claude77 (Pierre11)	Thibodeau	Rosalie (Charles24)	v1761	Port-Royal		Oui	3	Saint-Martinville
Robichaud	René26 (Jean6)	Martin	Marguerite (Ambroise15)	v1752		Rist1760Nipi1761FE	Oui	6	Saint-Martinville
Robichaud	Charles30 (Alexandre11)	Pitre	Marie (Jean12)	m21760	Ristigouche	Rist1760FE	Oui	6	
Robichaud	Joseph31	Non-identifiée		v1757			Oui	3	
Robichaud	Amable33 (Joseph7)	Dugas	Anastasie (Jean20)	v1758	Port-Royal		Oui	5	Saint-Jacques de Cahabannocer
Roy	Joseph15 (François3)	Barrieau	Marie-Anne (Jacques4)	m2v1759	Rivière Saint-Jean		Oui	10	Petit-Rocher
Roy	Abraham18 (François3)	Aubois	Anne	v1754	Rivière Saint-Jean		Oui	3	Saint-Jacques de Cahabannocer
Roy	Benoît21 (François3)	Bourg	Euphrosine (Alexandre28)	v1760	Rivière Saint-Jean		Oui	5	Bouctouche
Saulnier	Étienne6 (Louis1)	Darois	Anne (Jérôme1)	m21740	B Petcoudiac		Oui	11	Opelousas
Saulnier	Joseph18 (Jacques5)	Pitre	Marie (Pierre11)	v1756	Petcoudiac		Oui	4	Saint-Jacques de Cahabannocer
Savoie	Charles17 (François3)	Arseneau	Judith (Claue9)	m31761	R Memramcook		Oui	5	Saint-Jacques de Cahabannocer
Savoie	Charles18	Thibodeau	Anne	v1747	Chipoudie		Oui	3	
Savoie	Joseph23 (François3)	Préjean	Anne (Joseph5)	v1758	Chipoudie	Ristigouche 1760	Oui	4	Saint-Jacques de Cahabannocer
Surette	Paul4 (Pierre1)	Landry	Marie-Josèphe	v1758	Port-Royal?	Fort Edward 1761-2		3	Cocagne
Surette	Joseph5 (Joseph2)	Babineau	Isabelle	v1761	Hal Grand-Pré	Fort Edward 1761-2		3	Dieppe
Surette	Pierre6 (Joseph2)	Thibodeau	Marie (Charles10)	v1761	Grand-Pré			3	Saint-Martinville
Surette	Amand7 (Pierre3)	Pellerin	Jeanne-Osithe (Alexandre5)	v1761	Petcoudiac	Fort Edward 1761-2		3	Cocagne
Surette	Joseph8 (Pierre3)	Pellerin	Marguerite-Blanche (Alexand	v1762	Petcoudiac			3	Sainte-Anne-du-Ruisseau
Thériot	Joseph19 (Pierre10)	Melanson	Françoise (Pierre6)	1725	Grar Rivière de l'Ouest	Rist1760FtEdw1761	Oui	8	Saint-Jacques de Cahabannocer
Thériot	René31 (Joseph16)	LeBlanc	Anne (René15)	1744	Grar Remsheg	Nipi1761FE	Oui	10	Arichat
Thériot	Alexis35 (Joseph19)	Robichaud	Madeleine (Jean6)	v1747	Bedègue ISJ	Rist1760FtEdw1761	Oui	6	Pointe-de-l'Église Barachois
Thériot	Étienne44 (Joseph19)	LeBlanc	Agnès (Pierre17)	1754	Rivière de l'Ouest	Rist1760FE	Oui	7	Môle Saint-Nicolas
Thériot	Jacques49 (Joseph19)	Non-identifiée		v1759	Rivière de l'Ouest	Rist1760FE	Oui	4	
Thibodeau	Paul20 (Pierre6)	Trahan	Marguerite (Jean-Charles4)	v1735	Petcoudiac		Oui	10	Saint-Martinville
Thibodeau	Charles24 (Michel5)	Breau	Brigitte (Pierre3)	v1739	Petcoudiac		Oui	5	Saint-Martinville
Thibodeau	Pierre26 (Michel5)	Trahan	Isabelle (Jean-Charles4)	v1740	Petcoudiac		Oui	5	Saint-Martinville
Thibodeau	Pierre40 (Pierre6)	Saulnier	Françoise (Étienne6)	v1751	Chipoudie		Oui	5	Opelousas
Thibodeau	Olivier54 (Charles10)	Broussard	Madeleine (Alexandre4)	v1760	Chipoudie		Oui	5	Saint-Martinville
Trahan	Jean26 (René8)	Broussard	Marguerite (Alexandre4)	1744	Petc Petcoudiac		Oui	5	Saint-Martinville
Trahan	Michel28 (René8)	Vincent	Anne-Euphrosine (Michel3)	v1746	Rivière-aux-Canai	Cara1761FE	Oui	6	
Trahan	René42 (René8)	Broussard	Isabelle (Joseph5)	av1752	Petcoudiac		Oui	4	Saint-Martinville
Viger	Joseph5 (François3)	Non-identifiée		av1763	Cap-Sable		Oui	2	
						Total		800	